

RAPPORT DE SYNTHÈSE

ÉTAT DES LIEUX SUR LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES À L'UEMOA ET SUR LES PROCESSUS DE COLLECTE STATISTIQUE

Novembre 2015



**ÉTAT DES LIEUX SUR LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES À
L'UEMOA ET SUR LES PROCESSUS DE COLLECTE STATISTIQUE**

RAPPORT DE SYNTHÈSE

VERSION FINALE

NOVEMBRE 2015

LISTE DES ACRONYMES

AFRISTAT : Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

APE : Accords de Partenariat Economique

BAD : Banque Africaine de Développement

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BDSM : Base de Données sur la Surveillance Multilatérale

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

CE : Commerce Extérieur

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CNPE : Comités Nationaux des Politiques Economiques

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CRS : Comité Régional Statistique

CSR : Centre de Programmation Stratégique, de Recherche, et de Veille, de la Commission

CStat : Centre Statistique

DATC : Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports

DDET : Département du Développement de l'Entreprise, de l'Energie, des Télécommunications et du Tourisme

DDH : Département du Développement Humain

DIAL : Développement International et Analyse de Long terme

DMRC : Département du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération

DMRUD : Direction de l'Union Douanière du DMRC

DPE : Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure

DSAF : Département des Services Administratifs et Financiers

DSAME : Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement

DSC : Dispositif de Surveillance Commerciale

DSF : Déclarations Statistiques et Fiscales

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DSM : Dispositif de Surveillance Multilatérale

ECREEE: ECOWAS Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency

EM : Etats Membres

FAO : Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FERDI : Fondation pour les Etudes et la Recherche sur le Développement International

IDH : Indice de Développement Humain

IFDD : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable

IHPC : Indice d'Harmonisation des Prix à la Consommation

IMOR : Indice de Mise en Œuvre des Réformes

INS : Institut National Statistique

IPI : Indice de Production Industrielle

IR : Intégration Régionale

IRENA : International Renewable Energy Agency

LPI : l'Indice de Performance Logistique (Logistic Performance Index)

MERC : Missions d'Evaluation des Réformes Commerciales

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONEF : Observatoires Nationaux de l'Emploi et de la Formation professionnelle

OPA : Observatoire des Pratiques Anormales

PARSTAT : Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA

PAU : Politique Agricole de l'Union

PCS : Prélèvement Communautaire de Solidarité

PER : Programme Economique Régional

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PSR : Programme Statistique Régional

RA : Revue Annuelle

RSC : Rapport de Surveillance Commerciale

SIAR : Système d'Information Agricole Régional

SIE : Système d'information énergétique

SISE : Système d'Information, de Planification et de Suivi-Evaluation

TEC : Tarif Extérieur Commun

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UAPC : l'Unité d'Analyse des Politiques Commerciales

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICEF : Fondation des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International

PRÉFACE

Dans le cadre de la Convention de partenariat signée entre la Commission de l'UEMOA et la Ferdi, plusieurs actions spécifiques ont été identifiées pour la première année. La première (AS1) consiste à élaborer un cadre méthodologique de collecte et de stockage des données. Cette action constitue un préalable au développement de travaux sur les axes prioritaires de recherche, en particulier le suivi des progrès de l'intégration régionale.

En mars 2015, une première mission de la Ferdi s'est rendue à Ouagadougou avec pour objectifs principaux de réaliser un état des lieux sur la disponibilité des données à la Commission de l'UEMOA et sur les processus de collecte. Cette mission comprenait Anne-Marie Geourjon, Senior Fellow à la Ferdi et Joël Cariolle, Chargé de recherche. Durant son séjour, la mission a travaillé en étroite collaboration avec le Centre de Programmation Stratégique, de Recherche, et de Veille ainsi qu'avec le Centre Statistique de la Commission ; elle a également eu des entretiens avec des représentants de chacun des Départements de la Commission.

A la suite de cette mission a été élaboré un rapport de synthèse provisoire (L2) qui a été présenté lors de « l'atelier d'élaboration d'un cadre méthodologique de collecte et de stockage de données au sein de La Commission », tenu du 1^{er} au 3 juin 2015 à Ouagadougou. Cet atelier a bénéficié de la présence et participation de la plupart des départements de la Commission, du Centre Statistique et du Centre de Programmation Stratégique, de Recherche, et de Veille, de la Commission. Ces structures ont pu commenter et préciser le contenu du rapport de synthèse provisoire, afin d'améliorer son exhaustivité et son exactitude.

A tous, la mission exprime ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé et pour l'implication des directeurs et cadres de la Commission présents à l'atelier début juin.

Ce rapport a bénéficié de l'assistance et de l'apport décisif de Charlotte Dupuy, Assistante de recherche à la Ferdi, ainsi que des discussions avec Jaime de Melo, Directeur scientifique de la Ferdi, et Sylviane Guillaumont-Jeanneney, Professeur Emérite et chercheur à l'Université d'Auvergne. Nous leur exprimons notre gratitude.

Joël Cariolle, Chargé de recherche Ferdi.

Anne-Marie Geourjon, Senior Fellow Ferdi.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport fait l'état des lieux du cadre d'échange de l'information chiffrée à la Commission UEMOA. Il contribue à l'objectif plus général d'obtenir des statistiques à la hauteur des ambitions de la Commission pour le suivi et la recherche sur le processus d'intégration régionale (IR) en UEMOA.

La Ferdi souhaite, au travers de ce rapport, accompagner et prolonger les efforts accomplis par la Commission pour le renforcement de son système statistique, en se basant sur les dispositifs, initiatives, et dynamiques existantes. Avant d'élargir l'éventail des statistiques et des indicateurs disponibles pour suivre les progrès de l'intégration régionale, il est apparu primordial d'appuyer la Commission dans ses efforts de centralisation des flux d'information chiffrée vers le Centre Statistique (CStat), et en parallèle, d'améliorer et de systématiser la collecte et la diffusion de ces informations au niveau de toutes les structures de la Commission.

Si la création du CStat a participé au décloisonnement de l'information statistique entre les départements de la Commission, il reste encore à faire pour que le CStat devienne le centre de stockage d'une information statistique harmonisée, régulière et étoffée à la Commission. En outre, il a pu être constaté que, au regard des missions qui lui sont confiées, l'action du CStat est limitée par le manque de moyens logistiques, financiers et humains.

De manière générale, la qualité et la variété des données chiffrées échangées au sein de la Commission dépendent des départements considérés. Il semble néanmoins possible d'améliorer leur qualité pour l'ensemble des départements si ces derniers, en collaboration avec le CStat, effectuent une vérification plus systématique et plus poussée du degré d'harmonisation des données remontant des Etats Membres (EM).

En plus de cette hétérogénéité qualitative et quantitative des statistiques entre départements, l'information chiffrée au sein de la Commission souffre d'une grande dispersion. L'impulsion récente donnée au CStat comme centre de stockage des données et d'assistance technique aux EM et aux départements est positive, mais reste encore insuffisante. Or il apparaît essentiel que le CStat joue pleinement son rôle de centralisateur de l'information statistique en UEMOA.

Par ailleurs, il semble qu'il y ait une relation inverse entre la qualité du cadre de collecte des données et leur centralisation/diffusion. En effet, les départements bénéficiant de cadres opérationnels de collecte de données – comme le Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure (DPE) ou le Département du marché régional, du commerce, de la concurrence et de la coopération (DMRC) – sont souvent ceux où l'information statistique n'est pas centralisée au niveau du CStat, et par conséquent peu diffusée. A l'inverse, le CStat semble davantage en mesure de centraliser et de diffuser l'information statistique lorsque cette dernière n'est pas collectée dans un cadre structuré. Si un cadre de collecte statistique structuré est nécessaire pour la collecte régulière d'informations chiffrées fiables et repose sur l'implication forte des EM et des départements, il convient également d'éviter le risque de cloisonnement de l'information.

Dans beaucoup de départements, le processus de collecte de l'information chiffrée est mis en œuvre en fonction de besoins ponctuels et sans anticipation. En conséquence, l'information collectée est disponible de manière irrégulière et non harmonisée, faute de dispositif statistique opérationnel. Il apparaît ainsi nécessaire d'identifier plus précisément les besoins statistiques,

mêmes ponctuels, des départements, afin de pouvoir ensuite encadrer la collecte au moyen de listes d'indicateurs de façon à systématiser et pérenniser l'information.

Enfin, l'information statistique disponible à la Commission pourrait être complétée et étoffée au niveau des départements. Dans cette perspective, une voie possible serait d'élargir la démarche entreprise par les Dispositifs de Surveillance Multilatérale et Commerciale aux autres aspects de l'intégration. La description des dispositifs statistiques existants à la Commission a permis d'identifier les étapes clés et les points de blocage dans la collecte, la diffusion et l'analyse des informations chiffrées pour le suivi du processus d'intégration régionale (IR) en UEMOA. Il est ainsi apparu utile pour les départements d'être capables d'identifier clairement leurs besoins statistiques, afin de pouvoir les formaliser par une liste ou un canevas, une méthodologie, et si nécessaire un texte communautaire permettant l'encadrement de la production et de la remontée par les EM des informations statistiques désirées par les départements. Un aperçu des besoins en termes de statistiques des différents départements et services de la Commission est fourni dans le rapport.

L'atelier organisé en juin dernier en vue de l'élaboration d'un cadre méthodologique de collecte et de stockage de données au sein de La Commission a permis de clarifier et de compléter les informations récoltées pendant la mission effectuée par la Ferdi, et de discuter et d'approfondir les conclusions du rapport provisoire, grâce à la participation des différentes structures de la Commission.

I. INTRODUCTION

La condition d'un développement efficace des activités de recherche au sein de la Commission est la collecte et la mise à disposition du CSR des informations statistiques essentielles au suivi et à l'approfondissement de l'intégration régionale (IR). A ce titre, l'un des objectifs de la convention est d'élargir l'éventail des données disponibles pour le suivi de l'IR, sur la base des résultats des politiques visant à promouvoir les diverses dimensions de l'intégration, et des efforts fournis par les Etats pour mettre en œuvre ces politiques.

L'objet de ce rapport est de permettre d'améliorer la qualité et la régularité de l'information chiffrée produite et diffusée au niveau de la Commission en collaborant avec les structures clés du dispositif statistique existant. L'objectif sera à terme d'améliorer la fiabilité, la régularité et la circulation des statistiques à la Commission et de renforcer l'autonomie de la Commission vis-à-vis des données des organisations extérieures (Banque Mondiale, OMS, OMC, etc.).

La réussite du développement des activités de recherche menées par la Commission repose aussi sur sa capacité à anticiper ses besoins futurs en données et à innover dans la production des indicateurs de suivi de l'IR. La Ferdi propose dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Commission de l'UEMOA, de contribuer à l'amélioration des dispositifs statistiques existants en complétant ces derniers par des indicateurs d'engagement des Etats dans l'IR, en particulier en mesurant le degré de retranscription et d'application des textes communautaires. Le calcul et le suivi de ces indicateurs auront bien évidemment un impact sur les besoins en données et donc sur la collecte des informations chiffrées au niveau de la Commission.

1. La vision de la Ferdi

Pour améliorer et renforcer le dispositif statistique de la Commission, il convient d'apprécier la qualité et la portée des statistiques et indicateurs disponibles pour suivre les progrès de l'IR. La Ferdi a pu constater les limites du suivi de l'IR à partir des seuls indicateurs de résultat, approche généralement retenue par les institutions régionales et internationales. Ce type d'indicateurs évalue les progrès de l'IR sur la base des résultats indirects mais observables des politiques d'intégration. Ainsi, dans le cadre d'une approche basée sur les résultats, l'approfondissement de l'intégration monétaire et financière s'apprécierait au travers de la maîtrise de l'inflation, de la stabilité monétaire et de la soutenabilité de la croissance régionale ; le renforcement du marché commun pourrait s'observer à travers une augmentation des échanges intra-communautaires ou la diversification des économies ; ou encore, le processus d'intégration des marchés agricoles se traduirait en partie par la convergence des prix des denrées alimentaires.

Cependant, une évaluation des progrès des Etats en matière d'IR sur la base d'indicateurs de résultat se heurte à l'occurrence d'évènements contingents, indépendants de la politique d'intégration des Etats Membres (EM), pouvant altérer les résultats attendus des politiques d'IR : les mouvements internationaux des devises étrangères et les fluctuations des prix internationaux des matières premières peuvent affecter les grands équilibres macroéconomiques et le commerce intra régional, les conflits dans le Sahel altèrent la circulation des marchandises et des citoyens, etc. Ainsi, réaliser le suivi des progrès de l'IR sur la base de ces indicateurs ne permet pas d'apprécier convenablement le degré d'implication des Etats dans le processus d'IR.

La Ferdi propose de compléter la batterie d'indicateurs usuels de suivi de l'IR par des indicateurs d'engagement des EM, en particulier par rapport aux préconisations des textes communautaires. En recentrant le diagnostic sur le processus de décision des responsables politiques, une telle approche permet d'évacuer le problème des facteurs externes sur les résultats de la politique d'intégration. Par ailleurs, l'élaboration d'indicateurs d'engagement des Etats dans l'IR peut constituer une incitation à des politiques d'intégration plus énergiques de la part de ces derniers.

Pour mesurer l'engagement des Etats par rapport aux textes communautaires, la Ferdi envisage¹ d'élaborer deux catégories d'indicateurs d'engagement : une famille d'indicateurs **d'effort d'engagement**, et une famille d'indicateurs de **concrétisation de cet engagement**. Si le premier type d'indicateurs a pour objet de refléter dans quelle mesure les Etats s'approprient et font vivre les textes communautaires – en les retranscrivant, en les réformant, ou alors en les rendant caducs – le deuxième type d'indicateurs a pour objet de mesurer le degré de mise en œuvre des dispositions prévues dans les textes communautaires. Ces indicateurs ont vocation à être spécifiques, soit, ciblés sur une problématique précise de l'IR : le degré d'application du Tarif Extérieur Commun, des dispositions relatives aux contrôles le long des corridors routiers, à la gestion des finances publiques, etc.

Il peut être également pertinent d'apprécier l'implication des Etats dans l'IR par rapport à des critères d'engagement plus globaux et moins contraignants que les préconisations des textes. Cette approche peut en effet dépasser la simple analyse des textes pour être étendue à l'engagement des Etats dans les institutions, programmes, projets et structures communautaires, n'ayant pas de contrepartie en termes de réglementation, mais reflétant néanmoins le degré d'implication des Etats dans le processus d'IR. A cet égard, les éléments du Programme Economique Régional (PER) peuvent représenter un « benchmark » pour évaluer l'engagement des Etats.

Un cadre analytique pour l'élaboration d'indicateurs innovants d'engagement des Etats dans l'IR, incorporant ces éléments, fera l'objet d'une note conceptuelle prochainement remise à la Commission.

2. L'approche de la Commission

Lors de la première mission de la Ferdi en mars 2015, il a été possible d'observer une convergence de vue *ex ante* entre la Commission et la Ferdi pour ce qui concerne la mise en place d'un cadre d'échange statistique orienté vers l'évaluation du degré d'application des textes communautaires. Le Centre de Statistique (CStat), le Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE), et le Département du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence, et de la Coopération (DMRC) sont à l'origine de trois dispositifs statistiques phares, témoignant de cette convergence d'approche, opérationnels ou en passe de l'être :

¹ Cariolle, J. et A-M. Geourjon, « Renforcer l'intégration régionale et mesurer ses progrès : intérêt et principes d'un indice d'engagement des États par rapport aux textes communautaires », Note Brève B116, Ferdi, Novembre 2015.

- **La « Revue Annuelle des Réformes, Politiques, Programmes et Projet Communautaires de l'UEMOA »(RA)**, pilotée par le DPE, dont l'objectif est d'évaluer l'application des dispositions des textes communautaires dans les différents secteurs de l'intégration régionale sur la base de l'avis d'experts envoyés en immersion dans les EM. La première RA a été effectuée et un rapport produit en 2014.
- **Les dispositifs de suivi macroéconomique**, pilotés par le DPE, comprenant une batterie d'indicateurs financiers, monétaires, budgétaires, et sectoriels. Parmi ces dispositifs, la base de données sur la surveillance multilatérale (BDSM) et le projet de « **Matrice de suivi et d'évaluation de la transposition et de l'application des dispositions des directives de 2009 du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'UEMOA** » ont retenu l'attention. L'objet de la BDSM est essentiellement d'assurer le suivi de la convergence budgétaire prévue dans l'Acte additionnel n°04/1999. Le projet de matrice documentée d'indicateurs permet, quant à lui, le suivi des dispositions des textes communautaires relatifs à la gestion des finances publiques des EM. Ce dispositif devrait être opérationnel à partir de cette année 2015.
- **Le dispositif de surveillance commerciale (DSC)**, pilotée par le DMRC, qui propose un canevas documenté d'indicateurs du commerce extérieur et de l'intégration commerciale. Un premier **rapport de surveillance commerciale (RSC)** a été effectué en 2014.
- Par ailleurs, pour ce qui concerne l'appréciation de l'engagement au-delà des textes, le CSR et la Cellule de Gestion du PER sont en train de mettre en place le Système d'information, de Planification et de Suivi-Evaluation du PER II (SISE) ciblant tous les projets communautaires (financements, cadre logique, etc.). Ce système en est à une phase pilote, et devrait être mis en place dès 2016.

3. Objectif du rapport

L'objectif de ce rapport est de présenter l'état des lieux sur la disponibilité, la collecte, la diffusion et le stockage des données dans les différentes structures de la Commission, sur les flux d'information chiffrée entre ces structures, et sur leurs besoins statistiques.

Cet état des lieux est le résultat de la première mission réalisée par la Ferdi en mars 2015. Durant cette mission, la Ferdi a travaillé en étroite collaboration avec les deux principales structures du dispositif statistique et de recherche à la Commission : le CSR (utilisateur de données) et le Centre Statistique (CStat) (fournisseur). Elle a également rencontré et échangé avec tous les départements afin d'aborder avec eux la question de la disponibilité et du stockage des données et de leurs besoins spécifiques en informations chiffrées.

Cette mission a abouti à l'élaboration d'une version provisoire du rapport, qui a par la suite été complétée et validée à l'occasion de l'atelier d'élaboration d'un cadre méthodologique de collecte et de stockage de données au sein de La Commission, organisé début juin 2015 à Ouagadougou.

La suite de ce rapport final est organisée en quatre parties. La section II décrit le cadre d'échange statistique existant à la Commission. La section III présente les projets et initiatives en cours à la Commission et ayant trait au renforcement de son dispositif statistique. La section IV commente le cadre d'échange statistique à la Commission et propose des pistes d'amélioration. Enfin la section V conclut.

II. LE CADRE D'ÉCHANGE STATISTIQUE : DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Le cadre d'échange statistique au sein de la Commission reflète la manière dont l'information chiffrée est produite, collectée, centralisée et diffusée entre les différentes structures de la Commission. La première section présente le Comité Régional Statistique et le cadre d'échange des informations statistiques au niveau régional. La deuxième section décrit le cadre d'échange des informations statistiques au niveau de la Commission.

1. Cadre d'échange statistique régional

Selon les dispositions de la Décision N°04/2013/CM/UEMOA portant création d'un Comité Régional Statistique (CRS) au sein de l'UEMOA, le CRS a pour objectif de renforcer le système statistique régional dans l'espace UEMOA, de coordonner le pilotage des chantiers et projets d'harmonisation statistique dans l'UEMOA (notamment du Programme Statistique Régional), de faciliter la concertation au niveau communautaire dans le domaine de la statistique et de définir les modalités d'échange des informations statistiques. Par ailleurs, le CRS participe à la définition du contenu du Programme Statistique Régional (PSR) et à sa mise en œuvre.

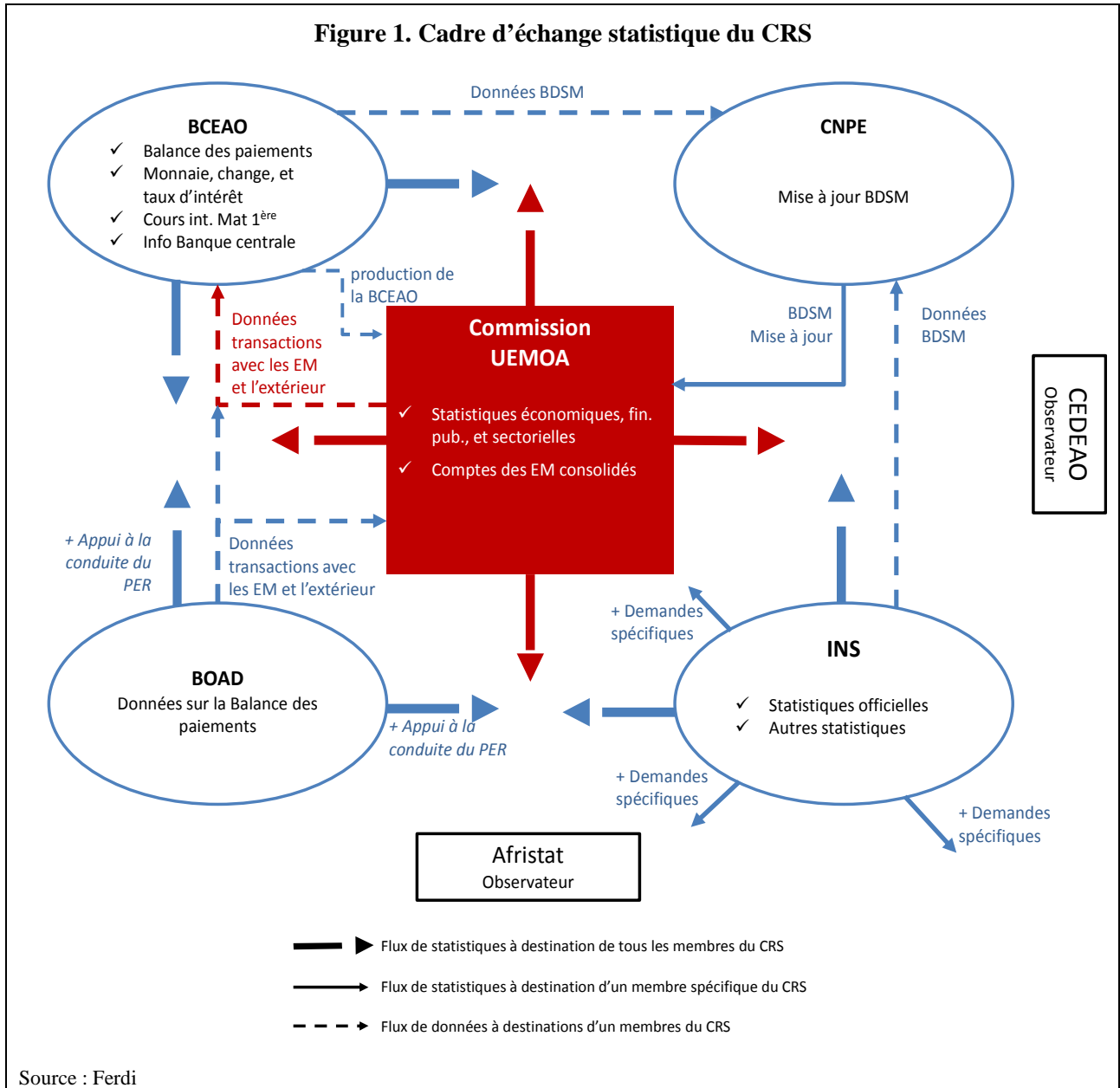
Le CRS se compose du directeur en charge de la Statistique à la Commission UEMOA, des directeurs généraux des Instituts Nationaux des Statistiques (INS), du directeur en charge de la Statistique à la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), et du directeur en charge de la Statistique à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). La Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et AFRISTAT participent au CRS seulement en qualité d'observateurs. Le comité est présidé par le Directeur Général de l'INS dont l'Etat assure la Présidence du Conseil des Ministres de l'UEMOA.

Le cadre d'échange d'informations statistiques entre les entités impliquées dans le CRS est formalisé dans la Décision N°05/2013/CM/UEMOA. Ce cadre régleme entre les INS, la Commission, la BCEAO, et la BOAD, la circulation des statistiques suivantes :

- les Comptes Nationaux ;
- les indices de prix et de production industrielle ;
- les statistiques sociales ;
- les statistiques sur la pauvreté ;
- les statistiques de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de sylviculture et de la foresterie, de l'environnement, et des productions minières ;
- les statistiques des transports, des télécommunications et du tourisme ;
- les statistiques du commerce extérieur
- les statistiques des finances publiques et de la dette publique
- les statistiques des balances des paiements et monétaires
- les comptes de production de la BCEAO
- les statistiques sur l'environnement économique international
- les statistiques sur la compétitivité des entreprises

Ce cadre d'échange est résumé dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1. Cadre d'échange statistique du CRS



Sont distingués dans le schéma ci-dessus : les flux de données (flèches pointillées) utilisés pour la production des statistiques et les statistiques en tant que telles (flèches pleines).² Les flèches épaisses représentent les statistiques transmises à l'ensemble des structures du CRS. Elles sont parfois accompagnées d'une expertise technique (cette dernière est alors mentionnée en italique à côté de ces flèches). La description de ce schéma reprend les dispositions de la Décision N°5/2013/CM/UEMOA instituant le cadre d'échange des statistiques à l'UEMOA.

Au sein de ce cadre d'échange, la **Commission de l'UEMOA** a un rôle central car chargée de le rendre opérationnel. Elle est notamment responsable de la coordination et de la mise en œuvre des projets et programmes statistiques dans les domaines ne relevant pas de la monnaie et de la balance des paiements, soit, les statistiques économiques, sectorielles, et des finances

² Les données peuvent être considérées comme la « matière statistique brute » nécessaire à l'élaboration des statistiques.

publiques. Elle s'occupe également de la consolidation des comptes économiques des EM. Ces informations sont ensuite diffusées aux autres structures du CRS. La Commission transmet à la BCEAO les données sur les transactions entre EM et avec l'extérieur, données qui serviront à la confection par la Banque, des balances des paiements au niveau national et au niveau régional.

La **BCEAO** assure la production et la diffusion à l'échelle communautaire et aux structures du CRS des statistiques relatives aux disponibilités monétaires et aux crédits, aux réserves internationales, aux taux d'intérêt et aux taux de change, les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale, les statistiques des cours internationaux des matières premières, et les informations sur la production de la BCEAO à inclure dans les Comptes Nationaux. Sur demande des membres du CRS, la BCEAO peut fournir une assistance sur les questions techniques relevant de sa compétence.

La **BOAD** transmet à la Commission et à la BCEAO les données sur les transactions avec les EM et avec l'extérieur, données qui serviront à la confection des balances des paiements nationales et régionale (BCEAO) et des comptes économiques nationaux et régionaux. Elle appuie également les autres structures du CRS pour la conduite des PSR.

Les INS contribuent à la hauteur de leurs données disponibles, et selon le caractère officiel ou non des statistiques produites. Les statistiques officielles sont « toutes données statistiques produites et diffusées par les services et organismes relevant du système statistique national », en d'autres termes les statistiques produites dans le cadre d'un dispositif effectif, incluses dans la liste minimale des informations statistiques du cadre d'échange (annexe de la DEC N°5/2013/CM). Ces statistiques officielles sont celles contenues dans les Comptes Nationaux, les statistiques du commerce extérieur, les indices de prix et de la production industrielle, les statistiques sectorielles et sociodémographiques.

Enfin, les **Comités Nationaux de Politiques Economiques (CNPE)** sont des structures *ad hoc* à finalité communautaire créées par la directive N°01/96/CM. Ils regroupent, pour chaque Etat, les membres des principales structures productrices des données qui alimentent la BDSM. Leur Secrétariat permanent est chargé d'assister le DPE dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives à chaque EM et à la mise à jour de la BDSM. Cette mise à jour se fait par la collecte d'informations statistiques auprès de la BCEAO et des INS. Chaque Secrétariat transmet également à la Commission et à la BCEAO des données statistiques sur : les finances publiques, la dette publique, les prix et les coûts, la monnaie et le crédit, le Commerce Extérieur et la Balance des Paiements, les revenus et les emplois, les Comptes Nationaux. Ces données servent, entre autres, à la réalisation des rapports semestriels d'exécution de la Surveillance Multilatérale et au suivi de la performance des politiques macroéconomiques et sociales menées par les EM. Une plateforme informatique devrait bientôt être mise en place pour permettre aux CNPE de renseigner directement la BDSM en ligne. Il existe par ailleurs un dispositif de collecte de données conjoncturelles.

2. Le cadre d'échange statistique de la Commission

La Commission de l'UEMOA joue avec la BCEAO un rôle central dans la production statistique régionale. Le cadre d'échange statistique de la Commission se repose essentiellement sur le Centre Statistique (CStat), et en partie sur l'expérience du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) et celle du Département du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération (DMRC) pour la production des statistiques économiques, financières, et commerciales.

2.1. Les services de la présidence impliqués dans le cadre d'échange statistique

Cette sous-section présente les trois principaux services de la Présidence impliqués dans le cadre d'échange statistique de la Commission.

2.1.1. Le Centre de Programmation Stratégique, de Recherche, et de Veille (CSR)

Le CSR est le Centre de Programmation Stratégique, de Recherche, et de Veille, de la Commission. Ce centre, à travers sa Division recherche et veille, a pour ambition de constituer un réseau régional et international de chercheurs, et de mobiliser l'expertise interne des départements, autour des thématiques prioritaires de l'Intégration Régionale (IR). A ce titre, le CSR est chargé d'assurer :

- une activité de prospective, de recherche, de veille, de capitalisation et de diffusion des connaissances ;
- la programmation et la planification stratégique ;
- le suivi/évaluation des programmes et projets ;

Le CSR est un organe d'analyse économique, alimenté en données et statistiques par le CStat et les autres départements de la Commission. Ses domaines prioritaires de recherches portent sur les infrastructures économiques, la sécurité alimentaire, la paix et la sécurité, et le financement des économies des EM.

Utilisateur de données, le CSR n'est pas directement impliqué dans le processus de production, de remontée et de partage des statistiques au niveau de la Commission. Il a toutefois pour mission de contribuer à la supervision et à l'amélioration du cadre d'échange statistique de la Commission et à l'identification des besoins statistiques de cette dernière.

2.1.2. Le Centre Statistique

Le CStat assure la qualité du processus de création de statistiques, au travers de l'harmonisation des données, de la centralisation de l'information statistique, et de l'accompagnement vers des objectifs qualitatifs et quantitatifs augmentés. Il est également en partie chargé d'assumer la responsabilité de la Commission dans le cadre du CRS pour la coordination et la mise en œuvre des projets et programmes statistiques relatifs aux statistiques économiques, sectorielles, et des finances publiques. En collaboration avec les INS, les départements et les Ministères des EM concernés, le CStat est chargé d'appuyer les EM dans la production des statistiques sectorielles, des Comptes Nationaux et des indices de prix, et de les collecter, les centraliser, et les diffuser.

Selon la nature des statistiques et données, on peut distinguer plusieurs schémas d'implication du CStat dans la circulation de l'information au sein de la Commission.

L'appui à la production statistique, la collecte et la diffusion des données : Comptes Nationaux, douanes et commerce extérieur.

Dans sa mission d'appui aux EM dans la production statistique, le CStat est amené à collaborer avec les départements de la Commission et les autres organisations régionales concernées pour la production, la collecte, et la diffusion de certaines statistiques.

C'est généralement le cas lorsque la circulation de l'information statistique s'inscrit dans le cadre d'un **dispositif statistique** (voir section 2.3.2). Tout d'abord, le CStat participe au dispositif statistique mis en place dans le cadre de la **Revue Annuelle**. Pour cette revue, le CStat, en collaboration avec tous les autres départements et sous le pilotage du DPE, collecte et centralise l'information sur le degré de transposition et d'application des dispositions des textes communautaires par les EM. Il centralise également les Comptes Nationaux, les statistiques sectorielles utilisées par le DPE, les statistiques douanières et du commerce extérieur, lesquelles sont produites dans le cadre du dispositif statistique confié aux **Missions d'évaluation des réformes commerciales (MERC)**, impliquant le DMRC et le CStat, ainsi que les données issues des « **missions PCS** », pilotées par le Département des Services Administratifs et Financiers (DSAF) et impliquant le CStat et le DMRC.

Si idéalement, dans le cadre de ces dispositifs, l'information statistique est stockée à la fois au niveau du département concerné et du CStat, il arrive qu'elle soit stockée au niveau du département et transmise partiellement au CStat (ce qui est le cas par exemple, des statistiques de surveillance multilatérale), ou alors qu'une partie de l'information statistique soit stockée au CStat pour certains EM et dans le département pour d'autres pays (ce qui est parfois le cas pour les statistiques douanières et commerciales).

Le CStat appuie également, hors dispositif, le DSAME pour la production de statistiques agricoles dans les Etats Membres.

La collecte et la diffusion des données : statistiques conjoncturelles (emploi, entreprises, indices de prix/production, énergie) et sociales (santé, éducation, culture).

Le CStat est chargé de la collecte auprès des INS et des Ministères, et de la diffusion des statistiques sectorielles de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) et de l'indice de production industrielle (IPI). Les statistiques sectorielles sont transmises au Département du Développement Humain (DDH) au Département Développement de l'Entreprise, de l'Energie, des Télécommunications et du Tourisme (DDET) (ainsi que les IPI), et au DSAF. Les indices de prix et de production sont transmis au DPE.

Les statistiques sectorielles sur la santé, l'éducation, l'emploi et la culture, l'énergie et les entreprises sont collectées auprès des INS. Le CStat fournit aux INS une liste d'indicateurs à calculer et faire remonter (voir Annexe C), mais il n'existe pas de processus de vérification *ex post* des données après qu'elles soient transmises par les Etats, lorsqu'elles sont transmises. Les statistiques sont donc ensuite diffusées par le CStat sans certitude quant à leur homogénéité.

La centralisation des données : statistiques sur le secteur primaire et sur les infrastructures.

Dans certains cas, la production, la collecte et la diffusion de l'information statistique est assurée au niveau du département, le CStat n'ayant alors qu'un rôle centralisateur. C'est le cas des statistiques agricoles, minières et environnementales, récoltées et transmises par le Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement

(DSAME), et également des statistiques relatives au contrôle le long des corridors qui sont transmises au CStat par le Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire (DATC).

Les statistiques agricoles, minières et environnementales font l'objet d'une transmission très partielle au CStat, le DSAME diffusant ses informations sur le secteur agricole directement via la plateforme CountryStat.

2.1.3. La Cellule de gestion du Programme Economique Régional (PER)

La Cellule de gestion du PER a pour mission au sein de la Commission de l'UEMOA d'assister le Comité de pilotage du PER. Le PER est un programme quinquennal glissant, qui est actualisé chaque année et dont l'objectif global est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration de l'UEMOA en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le Comité de pilotage, composé de représentants de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO et de la BOAD, est chargé de l'actualisation annuelle du PER et de l'élaboration de rapports semestriels et annuels sur l'état d'avancement dudit programme. Ses rapports sont communiqués au Conseil des Ministres de l'Union.

Dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la Commission élabore et présente l'état de mise en œuvre des réformes dans l'Union. La note élaborée à cet effet, procède d'une évaluation annuelle de l'état de mise en œuvre d'un certain nombre de textes communautaires pris par l'Union, dans le cadre des principes, règles et procédures dûment fixés par le Traité. A ces fins, des cellules nationales du PER sont créées comme relai dans chaque EM.

2.2. Les départements

Une information statistique dense et disparate circule entre le CStat et les départements de la Commission. Les départements sont principalement les utilisateurs de ces statistiques, mais aussi dans certains cas les fournisseurs d'informations. Les flux et stocks d'information statistique par département sont décrits dans ce qui suit.

Les départements de la Commission contribuent au cadre d'échange statistique de la Commission en appuyant en amont les INS et Ministères des EM pour la production des données, en collectant ces dernières auprès des EM, en les harmonisant, et en les diffusant. Ce qui suit expose les divers degrés d'implication des départements dans ces différentes étapes. L'annexe A présente de manière plus détaillée le rôle et la consommation statistique de chaque département.

2.2.1. Le Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE)

Le DPE, par son expertise en termes de production et de collecte de données pour la surveillance multilatérale, est le pilote de la **Surveillance Multilatérale** et de la récente **Revue Annuelle**, qui sont toutes deux des dispositifs statistiques centraux de la Commission. Ses deux principales unités d'analyse statistique sont la Direction de la Surveillance Multilatérale et la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques. A ce titre, le DPE est utilisateur de statistiques budgétaires, monétaires, financières, fiscales, commerciales, d'emploi et du secteur informel.

Flux d'information

Concernant les données sur les Comptes Nationaux, le CStat appuie en amont les INS. Le DPE récupère ensuite directement ces données auprès des INS. Concernant les indices de prix et de production industrielle, ils sont obtenus auprès du CStat.

En revanche, pour la production des TOFE et indicateurs de convergence, le DPE appuie les CNPE, les INS et les Ministères de l'économie pour la production de ces statistiques. Les statistiques sont ensuite collectées par le DPE auprès des CNPE, consolidées et transmises (partiellement) au CStat. La remontée des données statistiques brutes de surveillance multilatérale et du TOFE vers le DPE s'effectue régulièrement chaque trimestre via les CNPE.

En résumé, le DPE récupère les indices de prix et de production industrielle du CStat, récupère les données alimentant la BDSM et les TOFE des CNPE et transmet les TOFE et partiellement les données de la BDSM au CStat.

Stock d'information statistique

En tant que structure chargée du suivi des performances des politiques macroéconomiques et sociales, le DPE centralise et stocke un certain nombre d'informations statistiques. La collecte des données se fait principalement à partir du dispositif de collecte de la BDSM, et couvrent principalement les 4 secteurs de l'économie : le secteur réel, les finances publiques, les échanges extérieurs et le secteur monétaire. Il existe également un dispositif de collecte de données conjoncturelles. Un aperçu de la disponibilité et de la qualité de ces informations est présenté ci-dessous.

Tout d'abord, dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité³, le DPE utilise une batterie d'indicateurs pour la surveillance des critères de convergence de premier et de second rang. Pour la surveillance des critères de premier rang, le DPE collecte des statistiques sur les soldes budgétaires, l'inflation, la dette intérieure et extérieure, et sur les arriérés de paiement. Pour la surveillance des critères de second rang, le DPE collecte des informations sur la masse salariale du secteur public, les investissements publics, le solde extérieur et sur les recettes fiscales. Le DPE dispose également de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) collecté auprès du CStat. La méthodologie est commune à tous les EM, et la zone de calcul de l'indice a été étendue des capitales à l'ensemble des territoires nationaux.

Pour le suivi conjoncturel, le DPE récupère les Comptes Nationaux auprès du CStat. Les Comptes Nationaux, censés être harmonisés depuis 2002⁴, centralisent des statistiques sur les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, sur la consommation, sur l'emploi, et sur le solde extérieur. Cependant, tous les pays n'ont pas encore adopté le système de comptabilité nationale (SCN 2008), ce qui conduit parfois à un manque d'harmonisation. Par ailleurs, le DPE éprouve des difficultés à collecter des données fiables sur le secteur informel et sur l'emploi. Sept EM ont mené des enquêtes sur le secteur informel mais les données ne sont pas encore exploitables.

Pour alimenter la BDSM, le CStat appuie les EM dans la collecte des données relatives à la production des données sur les entreprises, l'indice harmonisé des prix à la consommation

³ Acte Additionnel N°04/99.

⁴ Règlement N°11/2002

(IHPC), et les comptes nationaux. Dans ce cadre, les Etats collectent des données très fines sur ces sujets (plus détaillées que les informations finales contenues dans la BDSM), qui sont également mises à la disposition des utilisateurs, dont le DPE.

En ce qui concerne les données du TOFE transmises trimestriellement par les CNPE au DPE, celles-ci sont « théoriquement » harmonisées à l'occasion des réunions semestrielles des Comités régionaux de politique économique (CRPE) qui les valident. Il est difficile de produire des séries chronologiques longues du fait de problèmes de raccordement entre les données produites annuellement. Le DPE n'est pas en mesure non plus d'effectuer correctement le suivi détaillé des dépenses et des recettes.

2.2.2. Le Département du Marché Régional, du Commerce, de la Compétitivité et de la Coopération (DMRC)

Le DMRC est utilisateur et collecteur de statistiques douanières, sur le commerce de biens et services marchands, sur l'application des traités bilatéraux et multilatéraux, et sur la coopération internationale et panafricaine.

L'analyse statistique et la production des indicateurs sont assurées par l'Unité d'Analyse des Politiques Commerciales (UAPC). Cette unité a été créée en 2007 avec l'avènement du CStat, et effectivement mise en place en 2010. Un document de métadonnées a déjà été produit, définissant le cadre de production des données et des indicateurs au sein du DMRC.

Le DMRC est impliqué d'une part dans le dispositif statistique sollicité lors des Missions d'Evaluation des Réformes Commerciales (MERC), et d'autre part dans les missions du recouvrement du Prélèvement Communautaire de Solidarité, « mission PCS », qui fournissent des données pouvant être utilisées pour l'analyse des politiques commerciales.

Ce département collecte environ 20% des données qu'il utilise, et se repose pour le reste sur les données déjà disponibles au niveau du DPE et des statistiques du Commerce Extérieur (CE) collectées par le CStat. Les données produites sont quant à elles régulièrement corrigées en fonction des commentaires apportés par les autres départements.

Le besoin d'indicateurs pour mesurer les conséquences des mesures de facilitation sur le commerce intracommunautaire est crucial. Il y a notamment un fort besoin d'informations pour le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les EM auprès de l'OMC dans le cadre de l'Accord de Bali sur la facilitation des échanges.

Flux d'information statistique

Le principal dispositif statistique du DMRC est le Dispositif de Surveillance Commerciale (DSC), cadre de production statistique de référence utilisé lors des Missions d'Evaluation des Réformes Commerciales (MERC). Ces missions MERC alimentent les Rapports de Surveillance Commerciale (RSC) par pays et sont à la base du RSC régional. Elles alimentent également la Revue Annuelle. La collecte des informations statistiques douanières et sur le commerce extérieur est donc effectuée durant les MERC, en principe sur une base annuelle, et mise en œuvre par l'Unité d'analyse des politiques commerciales (UAPC). Les MERC s'appuient sur les fichiers douaniers extraits au niveau des Etats et également sur des questionnaires qui leur sont envoyés par l'UAPC. Lorsque les Etats ne répondent pas aux questionnaires (ex : Togo et Guinée Bissau), alors des missions sur place sont réalisées.

Les MERC sont aussi l'occasion de recevoir les demandes de réforme du Tarif Extérieur Commun (TEC) par les EM. Ces demandes de réforme du TEC (portant sur les changements de catégories) sont ensuite examinées au niveau de la Direction de l'Union Douanière afin de prendre une position commune. Il n'existe cependant pas de fichier regroupant l'ensemble des demandes de réforme du TEC par les EM.

Si les données sur le commerce extérieur sont transmises au CStat dans le cadre du RSC/DSC, ce n'est pas le cas des données sur la politique commerciale qui restent au niveau du DMRC. L'échange d'information entre le DMRC et le CStat se fait à sens unique pour le moment. Le CStat collecte des données sur le Commerce Extérieur afin de produire et publier l'annuaire statistique sur le Commerce Extérieur. Le DMRC centralise ainsi les données produites par le CStat et les données obtenues par les MERC sur le TEC, la TVA, et les accises perçues en douane. Il utilise également les données de la Banque Mondiale sur les restrictions au commerce et sur la concentration des échanges commerciaux, ainsi que celles de l'OMC sur les tarifs consolidés et les engagements pris par les Etats Membres.

Indépendamment, le DMRC effectue également en collaboration avec la Direction de l'Union Douanière du DMRC, le DSAF (plus spécifiquement la direction trésorerie et comptabilité, s'occupant du recouvrement du PCS), et l'appui du CStat, des missions PCS. Ces missions ont pour objectif de collecter l'information sur les marchandises ayant acquittées le prélèvement communautaire de solidarité (PCS), afin de vérifier l'assiette du PCS. Ces missions permettent également de collecter dans les EM l'information statistique sur les exonérations, les régimes douaniers, la valeur en douane des marchandises ainsi que les montants des droits et taxes collectés. Le but est de vérifier le respect des textes communautaires par les EM à des fins comptables, mais ces données peuvent venir compléter des données manquantes dans les dispositifs statistiques existants (*cf. infra*), pour le suivi du TEC notamment. L'information collectée durant ces missions est stockée de manière disparate soit au CStat, soit au DMRC en fonction des pays, les données étant stockées par le département (DMRC, DSAF) ou service (CStat) qui a dirigé la mission.

Stock d'information statistique

Les données sur le commerce extérieur sont en principe disponibles de 2002 à 2013. Elles sont harmonisées, produites et diffusées régulièrement. Il s'agit des données relatives aux volumes, à la valeur, à la croissance et la répartition des importations et des exportations, et à l'ouverture commerciale. Le département sollicite également la Banque Mondiale, et plus particulièrement sa base de données *Doing Business*, pour documenter l'état d'avancement de l'accord sur la facilitation des échanges.

Le DMRC stocke également des données détaillées sur la valeur en douane, les exonérations, les droits de douanes et les recettes générées par la fiscalité indirecte sur les échanges extérieurs, ainsi que sur les barrières non tarifaires le long des corridors routiers, produites par le DATC.

2.2.3. Le Département du Développement Humain (DDH)

Le DDH utilise les statistiques sectorielles collectées et diffusées par le CStat. Les statistiques utilisées par le DDH comprennent les données démographiques (évolution population, IDH, pyramide des âges), de santé et d'éducation, sur les conditions de vie des ménages, sur l'insertion professionnelle, l'emploi et le chômage, sur les pratiques culturelles et le patrimoine culturel, et sur le genre.

Pour l'instant, il ne dispose pas d'un dispositif statistique propre pour la production et la remontée régulière de statistiques harmonisées, même si les besoins en statistiques des directions ont été identifiés et si un dispositif statistique est en cours de mise en place au niveau de la Direction du Patrimoine Culturel et des Arts⁵, appuyé par une fiche harmonisée de collecte d'informations statistiques qui devrait être transmise aux EM.

Flux d'information statistique

Le CStat se charge en collaboration avec les INS et les Ministères concernés de la production et de la diffusion des statistiques sectorielles. Ces données sont compilées dans les annuaires statistiques sectoriels. Les besoins spontanés en statistiques exprimés par le DDH sont satisfaits auprès des organisations régionales ou internationales compétentes (OMS, UNICEF, UNESCO, etc.).

Les données sectorielles transmises au DDH sont pour l'essentiel incomplètes, produites et diffusées irrégulièrement, et proposent une couverture-pays variable.

Stock d'information statistique

Seules les données démographiques sont disponibles pour tous les pays en séries longues, parfois depuis 1979. Des recensements annuels sont menés dans la plupart des pays, sauf pour la Côte d'Ivoire, où les données sont basées sur des perspectives. Le détail des données varie d'un pays à l'autre. Elles sont ainsi particulièrement fines pour le Bénin (densité de population, population active, taux de fécondité, qualité de vie des ménages), mais très basiques pour le Burkina (seulement des effectifs totaux par sexes).

Concernant les domaines de la santé et de l'éducation, il semble que les données remontent de manière irrégulière. Une des raisons invoquées est que les changements dans les politiques économiques nationales perturbent la production régulière des indicateurs.

En matière de santé, la décision N°04/2014 institue la production de Comptes Nationaux de la Santé, selon le modèle de présentation harmonisé défini par la Commission. Pour la santé, la production statistique repose essentiellement pour le moment sur les données fournies par les institutions internationales (OMS, BAD, UNICEF), mais dans une moindre mesure de la collecte auprès des INS. Les Systèmes Nationaux d'Information Sanitaire pourraient permettre d'améliorer la production statistique dans ce domaine.

Pour l'éducation primaire et secondaire, la production d'annuaires statistiques avait été initiée dans les EM avec l'appui de la Commission, et avait aboutie pour les années 2008-2009 ; 2009-2010 et 2010-2011. Toutefois, à la fin du projet, la remontée de l'information vers la Commission a cessé et la production d'annuaires statistiques n'a pas pu se poursuivre dans certains Etats. Des efforts sont en cours pour la relance de ces activités.

Les données sur l'emploi sont très disparates, et disponibles au mieux pour les années 2010-2011. L'enquête « 1-2-3 » a été menée dans les EM de l'UEMOA entre 2001 et 2003, encadrée par Le Programme Régional d'Appui Statistique à la Surveillance Multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT), afin d'améliorer les statistiques sur l'emploi et le secteur informel dans les EM de l'UEMOA. C'est AFRISTAT, avec l'appui technique du laboratoire français Développement

⁵ Impulsé par la Décision N°05/2014/CM/UEMOA.

International et Analyse de Long terme (DIAL), qui est en charge de la coordination des activités réalisées dans chaque pays par l'INS. Pour le moment, la Guinée-Bissau n'a pu être associée en raison du manque de ressources nationales disponibles. L'enquête a permis d'obtenir des informations inédites et harmonisées, d'un très grand intérêt à la fois pour les EM et pour la Commission. De plus, en collaboration avec le CStat, une liste minimale de 40 indicateurs a été arrêtée. Mais le problème reste la couverture temporelle : il n'y a pas de séries longues dans ce domaine. De plus, la difficulté de mesurer le secteur informel rend les données disponibles sur l'emploi difficilement utilisables. Cela pose des problèmes pour le suivi macroéconomique. Le CStat tente de remédier à ce blocage en encourageant la création des Observatoires Nationaux de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEF).

Dans le domaine de la culture, la mise en place de structures pour la collecte de données est effective dans les EM. Des fiches harmonisées d'indicateurs culturels ont également été élaborées. On note un effort de la Côte d'Ivoire en la matière, qui a créé par arrêté un cadre instituant la production et la diffusion des statistiques culturelles.

En ce qui concerne la thématique du genre, la réflexion pour l'élaboration d'une liste d'indicateurs spécifiques avec le concours du CStat est en cours. D'après la vision du CStat, la thématique du genre devra être intégrée dans tous les processus de collecte de données.

2.2.4. Le Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC)

Le DATC est consommateur de données sur les trafics routiers, aériens et ferroviaires ; et sur les infrastructures de transports des marchandises. Grâce à la création de sa propre unité d'analyse, l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), celui-ci renseigne les thématiques de gouvernance des corridors. Il produit 3 indicateurs principaux de mesure directe des barrières non tarifaires, dont l'objectif est de rendre performant le transport routier. D'ici la fin de l'année 2015, l'OPA sera transféré à l'Observatoire Régional des Transports (CEDEAO/UEMOA), où l'information collectée sera relevée depuis les ports afin de renseigner la gestion du fret et les intermédiations entre les différents acteurs du transport.

Flux d'information statistique

Pour la production de ses statistiques sur les contrôles le long des corridors, le DATC, à travers l'OPA s'appuie sur les chambres de commerce ou les conseils des chargeurs, selon les EM, ainsi que sur ses points focaux dans les EM (et au Ghana). Ces statistiques sont produites au moyen de fiches d'enquête envoyées aux points focaux, qui se chargent ensuite de les distribuer aux chauffeurs de poids lourds. La cohérence des réponses est à la fin vérifiée au niveau du département, avec l'appui de l'agence américaine de développement USAID.

Pour les autres statistiques sur les coûts de transactions liés aux transports des marchandises, le DATC se repose sur les organisations régionales des corridors routiers, sur les Institutions Internationales comme la Banque Mondiale, et sur l'agence américaine de développement USAID. Les statistiques sur les évolutions des trafics aérien, ferroviaire, maritime et routier lui sont transmises par le CStat.

Stock d'information statistique

Les données de transport sont produites de façon régulière et harmonisée par le Bénin, le Burkina et le Sénégal. Aux données classiques renseignant l'état du trafic routier, ferroviaire et

maritime s'ajoutent de nouveaux indicateurs directs qui mesurent le nombre de contrôles routiers aux 100kms, le montant des perceptions illicites et le retard induit par les contrôles. Ces indicateurs sont calculés régulièrement pour les 3 pays depuis 2007. Cependant, les données collectées ne renseignent que 3 des 6 corridors sélectionnés.

Pour les infrastructures de transport, des données sont aujourd'hui disponibles, mais non exploitées. Elles concernent la qualité de l'infrastructure routière qui s'appuie sur les instruments dans les Etats, et la surcharge routière qui conduit à l'inefficacité des subventions versées pour la construction et la rénovation des routes.

Il existe également un ensemble de données géo-référencées sur différentes thématiques : démographie, agriculture, transport, constituant un référentiel. Ce stock de données est disponible mais développé sur une application privée, ce qui implique de posséder le logiciel adéquat pour l'exploitation des données. Il semble prioritaire que le CStat ait accès prochainement à cette plateforme afin de pouvoir l'utiliser pour analyser les données.

2.2.5. Le Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME)

Le DSAME utilise les données sur la sécurité alimentaire et sanitaire, les filières agricoles, les marchés agricoles (prix), les mines et le commerce de minerais, l'application des mesures phytosanitaires, les ressources halieutiques, la production animale, la pêche et l'aquaculture, la forêt et la faune sauvage, et les ressources en eau.

Flux d'information statistique

Concernant la circulation des informations statistiques au niveau de la Commission, le DSAME semble fonctionner en vase clos avec les EM et les organismes externes (FAO). Il bénéficie depuis peu de l'appui du CStat pour la collecte et la vérification des statistiques agricoles, minières et environnementales.

Le DSAME se repose sur le Système d'Information Agricole Régional (SIAR). L'objectif du SIAR est la mise en œuvre d'un système de collecte et de centralisation d'informations sur la sécurité alimentaire, de pilotage des grandes filières agricoles, d'information sur les marchés agricoles, et de soutien aux négociations internationales. Pour le moment, il est toujours en cours de mise en place. Un cabinet d'étude devrait être recruté pour le rendre opérationnel.

Le SIAR a pour vocation de centraliser au niveau du DSAME l'information collectée dans différents systèmes « subalternes » : le Système d'Information de Marché (SIM), le système CountryStat, le Système d'information Géo-minier, le système Statistique Environnemental.

Parmi ces systèmes, le SIM et le CountryStat apparaissent comme les systèmes de collecte statistique les plus opérationnels. Le SIM collecte auprès des INS, des Ministères et des structures nationales dédiées (ex : SONAGES au Burkina Faso) les informations sur les prix des denrées agricoles. Les statistiques de prix sont diffusées en série courte sur le site web de la FAO, les séries longues restant au niveau des EM.

CountryStat est un réseau international de statistiques sur la production et de collecte de statistiques agricoles et alimentaires, dépendant de la FAO mais géré directement par le CStat, avec pour objectif la diffusion de ces informations statistiques, mais aussi l'amélioration de leur production, et de leur harmonisation. Or, 5 pays seulement font partie de CountryStat. La production statistique des 3 autres pays est encadrée par le CStat à travers le programme

UEMOAStat. Le CStat assiste les équipes de ces derniers, et veille à la production et à l'harmonisation des données.

LE DSAME appuie les EM pour la mise en place des dispositifs de collecte, de diffusion, et d'analyse des données sur le coton, la pêche, les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il contribue également à la sélection des indicateurs validés à travers des ateliers avec les EM. Un bureau d'études a été recruté pour encadrer ce processus qui permet aujourd'hui de diffuser des informations sur le coton pour 3 pays de l'Union (Bénin, Burkina Faso et Mali) et le Tchad.

Au final toutes les données agricoles produites, y compris par CountryStat, sont centralisées dans UEMOASat. L'avantage du système UEMOASat est de fournir une base en ligne. Cette base est alimentée par les EM via le CStat qui centralise les données. A terme elle pourrait dépasser le seul cadre du DSAME, puisqu'on peut l'utiliser pour tous les autres types de données. C'est une étape importante pour l'amélioration de la plateforme de partage des informations agricoles et alimentaires régionales.

Stock d'information statistique

Les données stockées au DSAME sont très éparses, malgré des grilles harmonisées pour tous les EM, mais inégalement complétées. Pour la production minière, les statistiques sont seulement disponibles pour le Burkina Faso entre 2000 et 2011.

Pour le moment, concernant la sécurité alimentaire, les données produites régulièrement remontent directement à la FAO pour alimenter la base CountryStat. Les statistiques agricoles sont produites régulièrement pour les céréales. Elles sont harmonisées et bénéficient d'une bonne couverture temporelle, mais elles restent clairement insuffisantes pour certaines cultures (cultures horticoles et maraichères), des productions animales et halieutiques. Il existe une base de données sur la pêche assez dense. Les statistiques environnementales et de la foresterie sont quant à elles encore à un stade embryonnaire, ce qui les rend inexploitable.

Les principales carences en informations du DSAME portent sur les statistiques de l'environnement et de la foresterie, les statistiques sur les ressources animales ainsi que les statistiques minières.

2.2.6. Le Département du Développement des Entreprises, de l'Energie, des Télécommunications et du Tourisme (DDET)

La consommation statistique du DDET englobe les données sur le secteur privé, sur l'application des normes communautaires relatives à la qualité des produits, sur le secteur industriel, sur le secteur énergétique, sur les TIC (télécoms, et internet), sur l'artisanat et le tourisme. Pour l'instant, le DDET ne dispose pas d'un dispositif statistique propre pour la production et la remontée régulière de statistiques harmonisées.

Flux d'information statistique

Pour la collecte des données sur les entreprises, il n'existe pas de structure qui centralise des informations complètes et exploitables sur les entreprises ; seul le Sénégal possède un Observatoire des entreprises. De plus, la Directive N°04/2009/CM/UEMOA formalisant la mise en place d'un Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers n'est pas effective dans tous les EM.

Un projet de base de données industrielles et un projet d'un observatoire sur les entreprises de l'Union sont en cours et relativement avancés, les études relatives y ayant été réalisées. Les initiatives déjà entreprises dans ce cadre devraient être consolidées en collaboration avec le CSTAT. L'IPI est pour sa part produit dans tous les EM sauf pour le Burkina Faso (arrêt en 2003).

Concernant l'artisanat, des efforts ont été déployés en vue de la création d'un système régional d'information sur ce secteur. Une étude sur l'architecture de mise en œuvre de ce système a été réalisée en septembre 2011. A ce jour, des bases de données ont été développées et installées dans la quasi-totalité des EM au sein des Directions Générales de l'Artisanat, y compris l'outil informatique approprié. La dernière étape portera sur la création de la base régionale.

Sur le volet de l'énergie, les travaux en cours portent sur la mise en place du Système d'Information Energétique (SIE), exécuté en collaboration avec l'IFDD. Pour la collecte et la diffusion des données, le département peut se reposer sur le Ministère chargé de l'énergie dans les EM ainsi que sur les structures partenaires au niveau régional et international : l'ECREEE (ECOWAS Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency), et l'IRENA (International Renewable Energy Agency).

De manière générale, les contraintes en ressources humaines et financières au niveau des administrations empêchent la mise en place d'un dispositif complet de production et de collecte d'informations régulières pour le DDET.

Stock d'information statistique

Dans le cas du tourisme, des statistiques régionales sont disponibles mais perfectibles. Elles intègrent les statistiques des arrivées du tourisme récepteur, des nuitées réalisées, des recettes touristiques, et les statistiques des industries du tourisme (formes et catégories d'hébergement, capacités d'accueil en chambre, places-lits, agences de voyages etc.). Ces données souffrent généralement d'un manque de couverture et d'harmonisation, mais certains EM ont reçu de l'aide pour le développement des statistiques du tourisme de la part de la Banque Mondiale, notamment pour la mise en place des comptes satellites du tourisme. L'appui du CSTAT est d'ailleurs attendu pour un travail d'état des lieux approfondi en vue d'accompagner la dynamique de mise en place de ces comptes satellites.

Les répertoires nationaux des entreprises, gérés par les INS, sont loin d'être exhaustifs, et les données en sont rarement exploitables (fichiers d'immatriculations, listes issues des derniers recensements économiques ou du traitement des déclarations administratives).

Concernant l'énergie, le taux moyen d'accès à l'électricité est produit et stocké au niveau du DDET, tout comme la part des énergies renouvelables dans le parc de production d'électricité, la moyenne annuelle du rayonnement solaire global, ainsi que la production d'électricité par catégorie de sources d'énergie. Les besoins actuels en production de données pour l'énergie concernent les taux d'accès à l'électricité, la production et le coût de production de l'électricité par sources d'énergie, le coût moyen annuel des combustibles, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, ainsi que les données relatives au rayonnement solaire direct et indirect.

Les besoins les plus immédiats du DDET concernent la mise en place d'enquêtes de satisfaction, et la collecte d'informations sur le taux d'utilisation des services d'électricité. Pour tous les

secteurs relevant du DDET, un indicateur d'harmonisation de la réglementation est vivement souhaité. Enfin, le thème de la qualité n'est pour le moment pas renseigné, or c'est une thématique transversale qui permet à terme de renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser le développement des exportations, en particulier dans le domaine de l'accréditation.

2.2.7. Département des Services Administratifs et Financiers (DSAF)

Dans le cadre de ses activités, le DSAF est consommateur de données sur les finances communautaires de la zone UEMOA. A ce titre, il utilise notamment les données issues des missions PCS⁶, qu'il coordonne. C'est le DMRC qui met en place les missions de collecte de données relatives au PCS en collaboration avec la direction de l'union douanière du DMRC (DMRUD), sous l'égide du DSAF, et avec l'appui du CStat. Ces missions consistent à vérifier que l'assiette du PCS est bien évaluée et concerne toutes les marchandises visées. Elles permettent de récupérer des informations sur la valeur totale des liquidations, sur les montants des droits et taxes de douane et de PCS liquidés par produit (*cf. supra*).

La visite du DSAF par l'équipe Ferdi n'ayant pu avoir lieu lors de la mission menée en mars, le département a signalé lors de l'atelier de juin qu'il disposait d'un certain nombre de statistiques en matières budgétaires et comptables qui pourraient intéresser aussi bien les Départements sectoriels que les usagers externes au niveau des EM. Ces informations concernent notamment les financements consacrés aux politiques sectorielles, l'établissement d'une cartographie des programmes et projets menés par la Commission dans les EM. Concernant la cartographie des programmes et projets, le développement d'une application informatique est en cours en mise en oeuvre avec la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) afin de pouvoir disposer en temps réel d'informations spécifiques sur les financements et l'exécution des projets dans les EM.

2.3. Bilan du Cadre d'échange statistique de la Commission

Cette sous-section fait le bilan du cadre d'échange statistique au niveau de la Commission. Sont synthétisés les flux d'information au sein de la Commission, ainsi que les dispositifs mis en place par les départements et le CStat.

2.3.1. Synthèse des flux d'information au niveau de la Commission

Les figures 2 et 3 résument le cadre d'échange statistique de la Commission en représentant respectivement les flux d'information statistique entre les structures de la Commission, et les flux entre les EM, les structures de la Commission, et les organisations extérieures.

⁶ L'Acte additionnel n° 04 /1996 définit le régime du PCS et précise son affectation. Le PCS est un prélèvement de 1% de la valeur en douane des biens importés des pays tiers par les EM de l'Union. Le produit du PCS est perçu directement par l'Union, et affecté à la compensation des moins-values fiscales et à la dotation d'un fond de réserve destiné à la couverture des déficits de compensation des moins-values. Le reliquat restant du produit du PCS est destiné à la dotation des fonds structurels, au financement du fonctionnement de l'Union, et à toutes autres affectations décidées par le Conseil des Ministres. Afin de veiller à sa bonne application, la Commission doit soumettre chaque année aux instances supérieures de l'Union un rapport détaillé sur l'application du mécanisme et propose, le cas échéant, tous les aménagements jugés nécessaires par elle ou demandés par les EM.

Dans ces figures, les structures rondes représentent les départements, et leur diamètre est fonction croissante de l'appréciation faite par la Ferdi du degré de développement de leur système statistique. Les flèches pleines représentent les flux d'information statistique complets, les flèches en pointillés longs représentent les flux incomplets. L'incomplétude de l'information statistique résulte d'au moins une des déficiences suivantes :

- production ou **transmission irrégulière** par les départements ou EM.
- **transmission partielle** des données, du fait de la rétention d'information au niveau des départements ou des EM.
- **couverture variable** pays/années.
- **données non harmonisées**, peu ou pas comparables entre EM.

Pour ce qui concerne le cadre d'échange statistique interne à la Commission représenté dans la figure 2, les flux statistiques sont considérés comme incomplets lorsqu'ils sont partiels (rétention d'information) et/ou irréguliers. Les structures en rectangle représentent les services de la présidence impliqués dans le cadre d'échange statistique de la Commission (cf. *supra*).

Pour ce qui concerne le cadre d'échange statistique externe à la Commission représenté dans la figure 3, les flux statistiques sont considérés comme incomplets lorsque les statistiques sont non harmonisées, irrégulières, partielles, et/ou ont une couverture hétérogène. Les flux d'information vers les organisations extérieures ne sont pas soumis à cette appréciation. Les structures formant le CRS sont en orange, les structures extérieures hors CRS sont en noir, les structures nationales institutionnelles (INS, Ministères, etc.) sont représentées par des rectangles verts, les structures nationales *ad hoc* à finalité communautaire sont représentées par des formes ovales vertes.

L'examen des deux schémas permet de voir que le CStat est en mesure de collecter et diffuser des données fiables lorsqu'il existe un cadre de collecte statistique⁷ opérationnel. C'est le cas des statistiques collectées lors des missions PCS et des indices de prix. En revanche, la collecte des statistiques sectorielles ne s'appuie pas sur un cadre de collecte et souffre en conséquence de problèmes d'harmonisation et de régularité dans leur transmission aux départements concernés. Ces statistiques sont néanmoins totalement transmises par le CStat au DDH et au DDET lors de l'élaboration des annuaires sectoriels.

Les mêmes problèmes de fiabilité et de régularité de la collecte statistique se posent pour les départements n'ayant pas mis en place de dispositif statistique : Le DDET, le DSAME, et dans une moindre mesure le DATC. En conséquence ces départements se reposent beaucoup sur les statistiques produites par les institutions régionales et internationales relevant de leurs domaines d'intervention. A cela s'ajoute une faible diffusion au sein de la Commission, ces statistiques restant stockées au niveau des départements ou au niveau des EM.

En revanche, les données collectées par le DPE et le DMRC, en collaboration avec le CStat, s'appuient sur des dispositifs statistiques élaborés et opérationnels, et se distinguent des statistiques collectées par les autres départements par leur relative fiabilité et leur régularité. Il s'agit ici de la revue annuelle, des TOFE, de la BDSM, du dispositif commercial et des « données

⁷ Par cadre de collecte sont entendus les dispositifs statistiques décrits dans la section 2.3.2 et les missions de collecte du PCS.

PCS ». ⁸ En revanche, à l'exception de la Revue Annuelle, la diffusion de ces statistiques est hétérogène et donc le stockage disparate au sein de la Commission, la centralisation des statistiques se faisant par le département concerné par le dispositif (DESAF pour les missions PCS, DPE pour la BDSM,...).

Concernant la Revue Annuelle, il convient de préciser que la difficulté n'est pas tant relative à la production, à l'harmonisation, et à la diffusion des statistiques, qu'à la non-exhaustivité des textes communautaires dont elle est censée évaluer l'application. En effet, il n'a pas été possible à ce jour de s'assurer de l'existence d'une liste exhaustive des textes communautaires adoptés depuis la création de l'UEMOA jusqu'à aujourd'hui. C'est en cela que l'évaluation par les Etats du degré d'application des textes communautaires proposée dans la Revue Annuelle est probablement partielle.

En résumé, lorsque la demande de statistiques est explicite de la part des départements, dans l'idéal encadrée par des textes communautaires, et qu'il existe un cadre de collecte statistique opérationnel, le CStat est la seule structure en mesure d'impulser des flux statistiques complets : réguliers, fiables, centralisés, et diffusés.

2.3.2. Synthèse des dispositifs statistiques de la Commission

L'importance des dispositifs statistiques pour l'élaboration et la remontée de statistiques fiables et régulières au sein de la Commission a été mise en évidence. Cette sous-section propose une synthèse de ces dispositifs, sur la base des informations recueillies relatives aux principaux dispositifs statistiques existant à la Commission.

Les cinq principaux dispositifs statistiques existant à la Commission sont : le Dispositif de Surveillance Multilatérale, les autres dispositifs statistiques de suivi macroéconomiques du DPE, le Dispositif de Surveillance Commerciale, les missions PCS, et la Revue Annuelle.

Le Dispositif de Surveillance Multilatérale

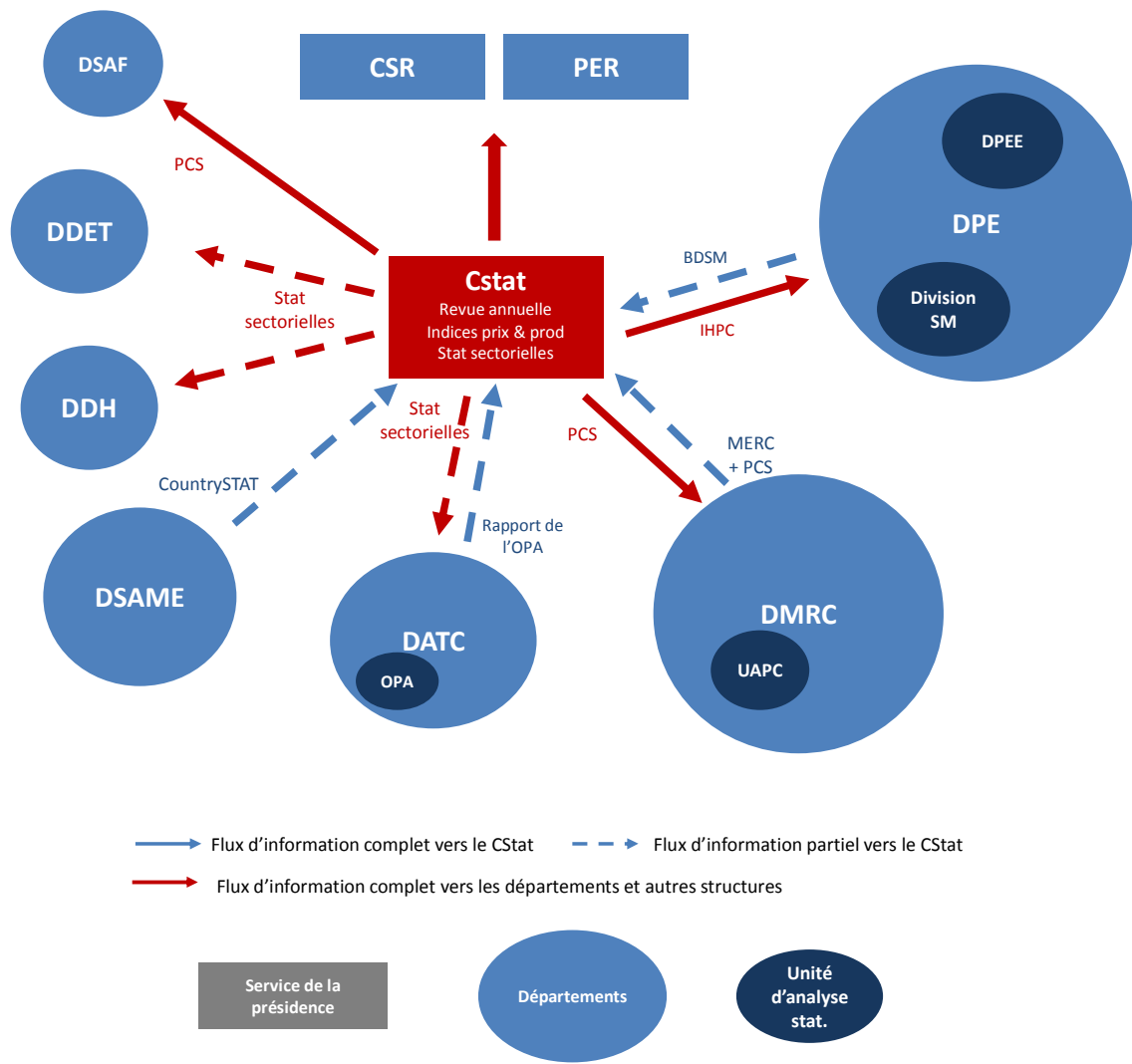
Les Actes additionnels N° 04/99 et N°02/2006 portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les EM, encadrent la surveillance multilatérale des EM par la Commission. Au sein de la Commission, c'est le DPE qui pilote le dispositif et qui, en collaboration avec la BCEAO élabore les rapports semestriels de Surveillance Multilatérale sur la base des informations transmises par les CNPE et validées par le Comité régional de politique économique. Ces rapports permettent de vérifier le respect des critères de convergence. A ce titre, les CNPE sont chargés de récupérer auprès des EM et de transmettre à la Commission et à la BCEAO sur une base trimestrielle, les données relatives aux indicateurs de convergence de premier et second rang. La surveillance des critères de premier rang requiert la remontée de statistiques sur le solde budgétaire, l'inflation, la dette intérieure et extérieure, et sur les arriérés de paiement. La surveillance des critères de second rang requiert la remontée de données sur la

⁸ Les données collectées durant les missions MERC étant partiellement extraites des questionnaires remplis par les EM, on peut penser que leur fiabilité peut être renforcée.

masse salariale du secteur public, sur les recettes fiscales, sur les investissements publics, sur le solde extérieur et sur le taux de pression fiscale.

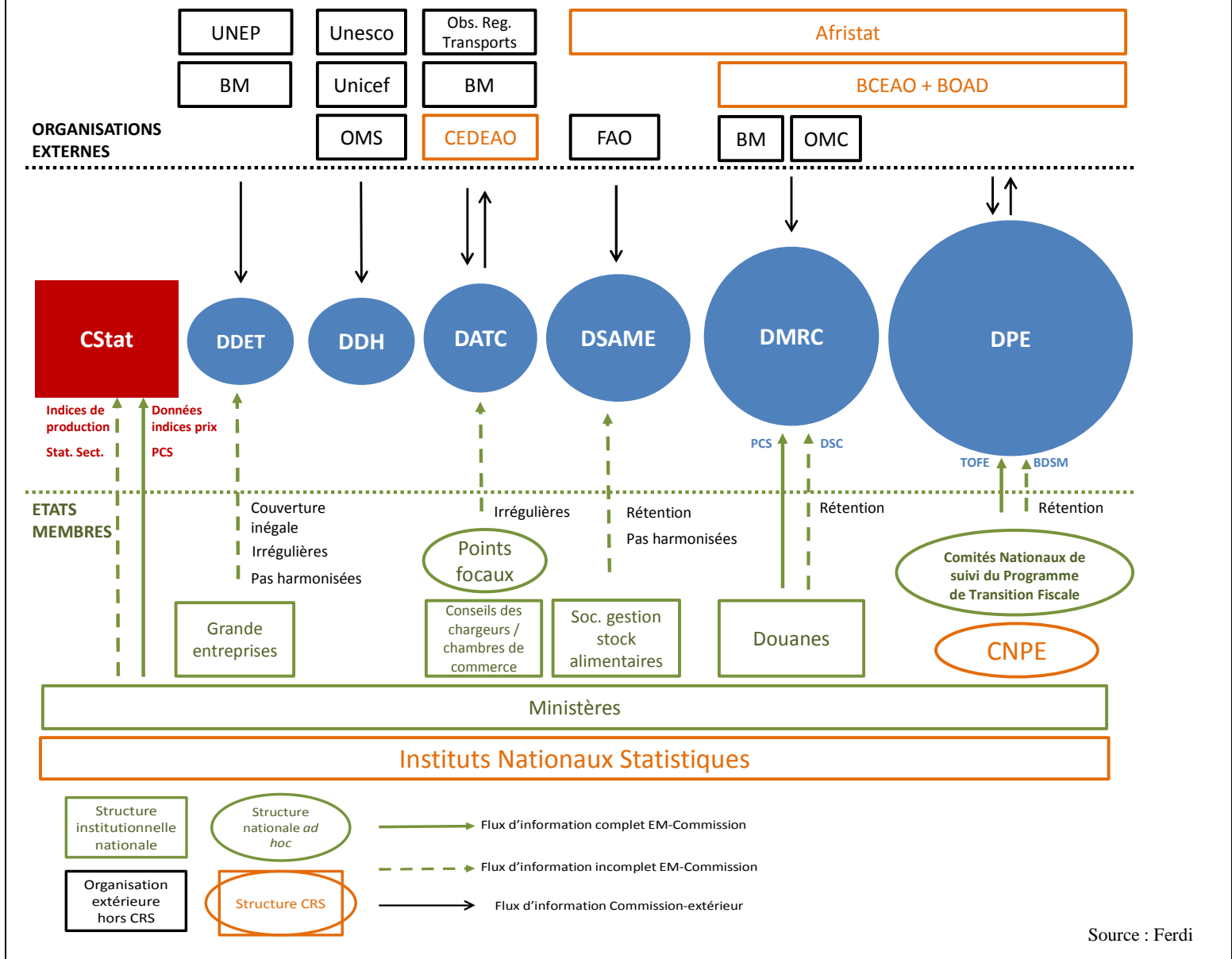
Les critères de convergence ont été revus dans l'Acte additionnels N°1/2015 adopté lors de la Conférence des chefs d'Etats de Cotonou en janvier 2015. Leur nombre a été réduit : il est passé de 8 à 5. Les trois critères de premier rang concernent le solde global, l'inflation et l'endettement. Les deux critères de second rang sont le taux de pression fiscale, qui est passé de 17% à 20%, et le ratio de la masse salariale. Le suivi de ces critères ne requiert aucune information supplémentaire par rapport à l'ancien système.

Figure 2 – Cadre d'échange statistique interne à la Commission



Source : Ferdi

Figure 3 – Cadre d'échange statistique externe à la Commission



Les autres dispositifs statistiques de suivi macroéconomique du DPE

En plus des indicateurs de convergence, le DPE récupère également l'ensemble des données nationales concernant les finances publiques, la dette publique, les prix et coûts, la monnaie et le crédit, le Commerce Extérieur et la Balance des Paiements, les revenus et l'emploi, qu'il centralise au sein de la Base de Données de Surveillance Multilatérale (BDSM). La BDSM est donc alimentée par d'autres dispositifs statistiques permettant un suivi plus global des politiques macroéconomiques et sociales. Concernant le suivi de la transition fiscale, un dispositif statistique est prévu par la décision N°35/2009/CM/UEMOA mais il n'est que partiellement effectif. Le processus d'évaluation et de suivi des dépenses fiscales, pour lequel une Décision communautaire a été adoptée en 2015, a été initié dans plusieurs Etats, mais souffre néanmoins, en plus de la question de la méthodologie commune, du manque de données disponibles. La mesure de l'évolution générale des prix est encadrée par le dispositif de production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC).⁹ Instrument de suivi de la convergence des économies, il est calculé depuis 1998. Afin de l'adapter au mieux aux évolutions de la zone, il a été réévalué en 2007-2009 sur la base d'enquêtes budget-consommation auprès des ménages et d'un relevé des prix pendant l'année 2008. AFRISTAT a également mis en place une application informatique commune à l'ensemble des pays ainsi qu'un dispositif de veille, de supervision et de communication afin d'apporter l'assistance technique nécessaire à la production de l'indice. La production trimestrielle des IHPC nationaux est à la charge de chaque EM à travers leur INS. Les statistiques sont ensuite centralisées par le CStat où elles subissent une harmonisation finale avant diffusion aux organismes concernés, comme le DPE. Les Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) font aussi l'objet d'un dispositif statistique structuré permettant le suivi de la gestion des finances publiques. Le TOFE de l'UEMOA couvre le secteur des administrations publiques et retrace pour une période donnée, les flux des transactions en recettes, charges, acquisitions et cessions d'actifs non financiers et financiers, augmentation et diminution de passifs.¹⁰ Les données nationales de chaque EM sont transmises au DPE par les CNPE suivant une méthodologie commune harmonisée. Le DPE centralise et consolide les statistiques afin d'alimenter la BDSM. Les TOFE sont ensuite diffusés au CStat.

Par ailleurs, le DPE prévoit également pour 2015 la mise en place d'une « Matrice de suivi et d'évaluation de la transposition et de l'application des dispositions des directives de 2009 du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'UEMOA », proposant une matrice documentée d'indicateurs pour le suivi des dispositions des textes communautaires relatifs à la gestion des finances publiques des EM.

Enfin, afin d'améliorer le cadre du suivi de l'impact des politiques macroéconomiques et plus particulièrement celui de la conjoncture dans le secteur industriel, la BCEAO produit trimestriellement pour chaque EM, l'IPI¹¹. C'est le DPE qui centralise les statistiques nationales produites par les EM concernant cet indice, et les diffuse auprès du CStat. Il produit également un IPI régional, mesure agrégée des IPI nationaux.

⁹ Établi par le règlement de l'UEMOA no 05/97/CM du 16 décembre 1997.

¹⁰ Voir directive N°10/2009/CM/UEMOA.

¹¹ Selon une méthodologie commune à tous les EM, adoptée par la directive N° 01/2010/CM/UEMOA.

Le Dispositif de Surveillance Commerciale

La mise en place d'un dispositif de Surveillance Commerciale en UEMOA vise à effectuer un suivi détaillé de la mise en application des instruments de la politique commerciale de l'Union. Ce dispositif consiste à la production d'un canevas documenté d'indicateurs du commerce extérieur et de l'intégration commerciale pour l'évaluation des politiques commerciales. Il s'appuie sur les données issues des Missions d'Evaluation des Réformes Commerciales (MERC) et alimente le Rapport de Surveillance Commerciale. Le premier Rapport de Surveillance Commerciale (RSC) a été effectué en 2014, sur la base d'un premier document conceptuel sur le dispositif établi en 2013 (voir annexe B, qui établit une comparaison entre les indicateurs figurant dans chacun de ces deux documents). Il vise à réunir des données permettant une mesure régulière de l'impact de la politique commerciale. Cela aide notamment à la définition d'objectifs précis dans certains domaines particuliers, et la prolongation/arrêt de politiques jugées bénéfiques/inefficaces.

Ce dispositif est alimenté par les MERC, en principe réalisées chaque année sous l'égide des responsables de l'Unité d'Analyse de la Politique Commerciale (UAPC), de la Direction de l'Union Douanière et de la Direction de la Concurrence. Concrètement, il s'agit de mener des missions conjointes d'évaluation des réformes et de collecte des données pour l'élaboration des statistiques du commerce extérieur. L'objectif des MERC est de vérifier l'état d'application des réformes entreprises dans le cadre de la promotion de l'Union douanière et de collecter les informations nécessaires pour alimenter la base de données de calcul des indicateurs de suivi de la Politique Commerciale Commune, qui sert à l'élaboration du RSC et également à la Revue Annuelle.

Méthodologiquement, ces missions se basent sur le traitement des fichiers douaniers extraits dans les Etats et également sur des questionnaires qui leur sont envoyés. Si les Etats ne répondent pas aux questionnaires (ex : Togo, et Guinée Bissau en 2013), des missions sur place sont en principe réalisées. Sur place, des entretiens avec les responsables et techniciens des Ministères et des directions techniques concernées (ministère des Finances, du Commerce et de l'Industrie, Direction Générale des Douanes, Direction Générale des Impôts, Direction du Commerce Extérieur, INS,...) sont également menés.

Plus spécifiquement, les missions dans les EM menées en 2013 ont consisté à :

- vérifier les dispositions mises en place dans ces Etats pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre du régime préférentiel des échanges intracommunautaires ;
- vérifier l'application effective du TEC au niveau national ;
- évaluer l'état de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et des recommandations issues du plan d'action de Cotonou ;
- et collecter les données extraites des systèmes informatiques douaniers, et celles relatives à la coordination fiscale.

La Revue Annuelle (RA)

Comme mentionné dans l'acte additionnel N°05/2013/CCEG/UEMOA, l'objectif principal de la RA est de favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA dans le cadre de l'approfondissement de l'IR.

La RA vise à apprécier l'application des dispositions des textes communautaires sur la base de l'avis d'experts envoyés en immersion dans les EM pendant 3 à 5 jours. C'est le DPE qui est en charge de la coordination de ces missions et de la production du rapport final. Les experts établissent une évaluation binaire de l'application des textes (1 si appliqué, 0 sinon). Durant les missions dans les différents Etats, les experts visitent toutes les administrations, afin d'établir un mémo technique qui sera présenté au président de la Commission. Les résultats sont ensuite présentés aux ministres qui valident le rapport général pour ensuite le présenter à la Conférence des Chefs d'Etats.

La notation binaire (1/0) de la transposition/application des textes communautaires par les EM se fait en tenant compte des éléments suivants :

- Le taux de transposition des réformes
- Le retard pris dans cette transposition
- Le taux d'application des réformes dans les EM
- Le taux de conformité des réformes

En résumé, les dispositifs statistiques observés à la Commission sont des cadres d'élaboration, de diffusion, d'analyse et d'amélioration des données statistiques de la Commission. Selon le dispositif étudié, il est possible d'observer au moins une des caractéristiques suivantes :

- ***Le dispositif est structuré par un canevas ou une liste minimale d'informations statistiques.***
- ***Le dispositif alimente une unité d'analyse.***
- ***Il est encadré par des textes communautaires.***
- ***L'information statistique est produite et diffusée de manière régulière au sein de la Commission.***
- ***L'information statistique est harmonisée au moyen d'une méthodologie commune,***
- ***Le dispositif est impulsé par une ou plusieurs structure(s) pilote(s).***

III. LES PERSPECTIVES ET PROJETS EN COURS À LA COMMISSION

La Commission a impulsé plusieurs initiatives ayant trait au renforcement de son dispositif statistique. Certaines de ces initiatives témoignent de la convergence de vue entre la Ferdi et la Commission pour ce qui concerne le besoin de compléter l'éventail des statistiques disponibles à l'UEMOA par des indicateurs d'engagement des Etats en faveur de l'IR, par rapport aux textes communautaires. D'autres initiatives visent à renforcer le processus de collecte et de centralisation des données, alors que d'autres ont pour objet d'étoffer l'arsenal statistique de certains départements.

1. La matrice de suivi et d'évaluation de la transposition et de l'application des dispositions des Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques.

Cet outil de suivi et d'évaluation vise à garantir l'uniformité de l'application des directives et des réformes du nouveau cadre harmonisé des finances publiques par les EM dans les délais impartis. En pratique, pour chaque texte portant transposition de décisions communautaires sont recensés : les objectifs de chaque décision, les indicateurs permettant la mesure de leur application, la cible à atteindre ainsi que l'échéancier correspondant. C'est à partir de cette grille que se fait la mesure.

Cette matrice porte une attention particulière aux directives réformatrices et novatrices. Plus largement, elle peut également servir de modèle d'instrument d'auto-évaluation pour l'application des réformes dans l'ensemble des administrations des EM.

2. La centralisation des textes de transposition des textes communautaires

La direction des systèmes d'information est chargée de constituer une base de données sur les textes communautaires. Cela reste le principal défi du service juridique pour le moment, car la transmission de ces textes n'est que partielle, et la liste des textes disponibles sur le site de l'UEMOA n'est pas exhaustive. Elle n'est de plus disponible que pour les textes antérieurs à 2013.

Cette non-exhaustivité est évidemment problématique pour la mise en œuvre de la Revue Annuelle, mais elle représente également un obstacle majeur pour le calcul des indicateurs d'engagement des Etats en faveur de l'IR, par rapport aux textes communautaires.

3. L'amélioration du Système d'Information Agricole Régional (SIAR)

L'amélioration du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) vise à régler le problème de données manquantes dues à l'irrégularité des enquêtes, au retard de traitement des données ainsi qu'à une adaptation imparfaite entre les nomenclatures nationales et les standards internationaux de la FAO. Le SIAR a pour objectif de constituer l'outil central de pilotage de la Politique Agricole de l'Union (PAU), en centralisant les informations relatives à la production alimentaire, la sécurité alimentaire, aux grandes filières agricoles, aux marchés agricoles et aux négociations internationales, afin de fournir une analyse pertinente utile aux prises de décisions politiques.

En parallèle, un important travail autour de la définition des besoins en données est également mené. Il s'agit d'identifier les manques et de développer une méthodologie de production commune des données manquantes afin d'en améliorer la production et l'harmonisation. La finalité est le lancement du site UEMOASat, plateforme d'information qui devrait rendre les données produites disponibles de façon régulière et exhaustive, et auprès de laquelle le SIAR pourra collecter les données nécessaires à ses analyses.

4. Projets de bases de données industrielles

Dans l'optique de l'implantation dans tous les EM d'Observatoires des Entreprises, la construction d'une banque de données sur les entreprises complètement informatisée, est prévue par la Commission depuis l'adoption de la décision N°16/2003. L'Observatoire, qui aura pour mission de collecter et de traiter les données disponibles dans les Systèmes Statistiques Nationaux, devra également assurer l'interface avec les partenaires techniques nationaux, sous régionaux et internationaux, afin de centraliser toute l'information chiffrée nécessaire à l'établissement de la base. L'observatoire a pour missions de recenser, d'analyser, d'initier et de publier en direction de toutes les personnes physiques et morales intéressées (entrepreneurs, investisseurs, professionnels de l'accompagnement de la création d'entreprises, porteurs de projets, organismes publics et privés nationaux, régionaux et internationaux, etc...), les informations pertinentes sur l'entreprise ouest-africaine. Il s'agit d'informations économiques, financières, technologiques ou juridiques. A terme, la diffusion de l'information pourra se faire via des ordinateurs reliés à la base de données aussi bien sur demande des utilisateurs (auprès du personnel de l'observatoire) ou encore par des publications de synthèses sur les données gérées par le dispositif.

De son côté, AFRISTAT tente de réunir les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une plateforme minimale d'information statistique au niveau communautaire. Cette plateforme vise à rassembler des données entre autres sur : des répertoires d'entreprises ; l'IPI, le renforcement des capacités nationales, ainsi que l'identification de tous les sites d'informations statistiques et économiques.

Enfin, la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprises (SCIE) est un système d'information sur les entreprises, alimenté par une base de données économiques et financières sur environ 40 000 entreprises, établie à partir des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF). Mise en place par la BCEAO, elle vise à rendre disponible l'information comptable, financière, économique et juridique sur les entreprises non financières des EM.

L'activité de collecte et d'analyse de la SCIE englobe les aspects suivants :

- Les états financiers conformes aux originaux ;
- La fiche d'identification juridique de l'entreprise ;
- Le dossier individuel d'entreprise ;
- La mention de dépôt ;
- L'annuaire des entreprises ;
- Les brochures de synthèse ;
- Les tendances sectorielles ;

- Les centralisations sectorielles ;
- Les agrégats financiers sectoriels ;
- Les séries chronologiques ;
- Le produit personnalisé.

5. L'extension de la base de données de l'Observatoire des pratiques anormales (OPA) au secteur maritime

Un élargissement des prérogatives de l'OPA est prévu vers l'Observation Régional des Transports Maritimes (convention signée le 10/06/2014 accompagnée d'un financement UE), ce qui permettra la constitution d'une base de données sur le secteur maritime au sein du DATC. L'OPA a par ailleurs déjà commencé l'élaboration d'un indicateur de performance des ports, centré sur le temps de chargement des marchandises et les délais de procédures.

6. Le programme minimum de collecte d'information sur la culture

Le programme minimum de collecte d'information sur la culture a pour but d'améliorer la production de données régulières et harmonisées dans le domaine culturel. En collaboration avec le CStat, il vise la création d'une base de données complète qui permettrait d'appuyer les arguments en faveur d'un soutien de ce secteur au niveau régional. Cette base rassemblerait toutes les données relatives aux domaines suivants : patrimoine culturel, arts et scène, médias et audio, sports et culture, et enfin aux finances publiques consacrées à ces domaines. La mise en place d'une enquête sur les pratiques culturelles est notamment en cours. Les premiers résultats de ce programme devraient être disponibles sous peu.

7. L'outil de suivi et d'évaluation des projets du Programme économique régional (PER)

Le plan d'évaluation quinquennal du PER est conçu dans le but de prévoir les principales activités d'évaluation qui devront être menées au cours et à la fin du programme. Une matrice de mesures des résultats du PER est élaborée à ces fins. Compte tenu des faibles capacités d'évaluation de l'Union et des EM, le plan cible en priorité les activités inhérentes à une gestion soutenable et transparente des programmes en cours, les autres étant exclues de cette première évaluation.

Pour le moment, un ensemble de 85 indicateurs de performance a été identifié. Ceux-ci ont été élaborés sur la base des résultats attendus du programme et de la disponibilité effective des données. Il nécessite donc l'existence de bases ou sources de données, ainsi que l'établissement de niveaux de référence et de cibles de résultats pour chaque projet. Un logiciel de suivi des projets, et l'appui de la Cellule d'évaluation mise en place au sein de la Commission, sont également sollicités. Les résultats des projets seront suivis au minimum sur une base annuelle. Une fiche de suivi sera mis à la disposition des responsables de projets par les cellules nationales de suivi, permettant de mesurer les niveaux d'exécution physique et financière, ainsi que le degré d'atteinte des résultats.

8. Projet d'informatisation et d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et fiscaux.

Une plateforme d'échanges d'informations en temps réel entre les administrations douanières et fiscales est en projet.¹² Une étude sur la transmission de l'information chiffrée entre les douanes nationales est notamment prévue. Cette étude pourrait aboutir sur l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes nationales.

9. Autres projets

La Commission a également initié un certain nombre d'autres projets en cours de mise en œuvre :

- une base de données sur l'industrie ;
- une base de données sur l'énergie ;
- un observatoire des PMI-PME ;
- un projet d'appui aux EM pour la mise en place d'un répertoire d'entreprises comprenant un indice de chiffre d'affaires, un indice de prix de la production industrielle, et un indice de prix de la production agricole. Ce dernier projet attend la validation du Conseil des Ministres.

D'autres indicateurs sont produits ou en cours de production en interne, à savoir, un indice de mise en œuvre des réformes (IMOR) et un indice de mise en œuvre des projets et programmes. Il y a également une proposition d'indice synthétique basé sur une évaluation graduée de la mise en œuvre de la politique commerciale.

¹² Cette plateforme d'échanges d'informations est impulsée par la Directive 02/2012

IV. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

Cette troisième section fait part des observations et commentaires de la Ferdi concernant le rôle des structures de la Commission, le stock et les flux d'information statistique au niveau de la Commission et des dispositifs statistiques mis en place. Ces éléments sont issus des observations effectuées à la suite des entrevues avec les différents départements de la Commission lors de la mission de mars, ainsi que des remarques formulées par les départements lors de l'atelier d'élaboration d'un cadre méthodologique de collecte et de stockage de donnée au sein de la Commission, organisé à Ouagadougou du 1^{er} au 3 juin 2015.

1. Le rôle de la Commission dans la mise en œuvre des dispositifs statistiques

Selon le dispositif considéré, les structures de la Commission, en collaboration avec des institutions externes (ex : Afristat pour les Comptes Nationaux), interviennent à plusieurs niveaux du dispositif statistique pour atteindre plusieurs objectifs :

1. l'harmonisation des statistiques.
2. la remontée des statistiques.
3. la vérification des statistiques.
4. la centralisation et la diffusion des statistiques.
5. L'analyse et l'amélioration des statistiques.

Ainsi, en intervenant à tous les niveaux du dispositif statistique, la Commission est en mesure de contribuer à la production de statistiques fiables, régulières, partagées, et évolutives. Cependant, il a pu être observé que les dispositifs statistiques existant à la Commission – la RA, le DSC, le suivi macroéconomique, et les missions PCS – défont au moins à une de ces étapes.

Etape 1 : la production et l'harmonisation en amont

L'harmonisation statistique est nécessaire pour la production homogène d'indicateurs et de statistiques. La production homogène de données suggère que les besoins statistiques des départements soient identifiés, et qu'ils fassent l'objet d'une demande explicite du CStat auprès des EM. Ainsi, il semble que « la demande crée l'offre », et qu'en l'absence de demande de statistiques de la part du CStat ou des départements, l'offre de données des EM reste disparate, irrégulière et hétérogène. L'identification des besoins statistiques via l'élaboration d'une liste d'indicateurs par le département concerné ou le CStat apparaît comme un préalable à l'homogénéisation de l'offre statistique des EM.

Des fiches harmonisées de collecte de données sont ainsi créées en fonction des besoins statistiques des départements de la Commission, et transmises à chacun des EM afin d'encadrer la collecte de données. Une telle liste existe pour le DSC du DMRC, la RA, ou encore la BDSM. La question de la cohérence de cette liste par rapport aux objectifs du ou des département(s) en termes d'analyse se pose également. A titre d'exemple, la RA ayant l'objectif d'accélérer le processus d'application des

textes communautaires par les Etats, il convient de s'assurer de l'exhaustivité des textes analysés. A défaut, le diagnostic risquerait d'avantager certains Etats par rapport à d'autres Etats ayant appliqué des textes non considérés dans la RA. Dans ce cas précis, le manque de cohérence des fiches de collecte de données pose alors le risque de remise en question par les Etats potentiellement désavantagés du principe d'un suivi de leur implication dans le processus d'intégration régionale.

Enfin, à la suite d'une série d'entretiens avec les Départements de la Commission de l'UEMOA menée entre 2011 et 2013, il a été établi une liste explicite d'indicateurs sectoriels.

Recommandations :

- ***Concevoir un système d'identification des besoins statistiques présents et futurs, complété de façon régulière par tous les départements de la Commission ;***
- ***Produire de façon systématique et cohérente des listes d'indicateurs prioritaires pour chaque département en fonction des besoins identifiés, permettant d'encadrer la collecte des données au niveau des Etats membres ;***

Mettre en place un dispositif de collecte de données qui permette d'impulser auprès des organismes nationaux la collecte des données répondant aux besoins identifiés.

Une fois les besoins statistiques clairement énoncés au moyen d'une liste/canevas, le CStat ou les départements s'appuient sur les CNPE, les INS, et parfois sur les ministères ou structures nationales concernés, pour mettre en place des méthodes de production homogène des données. La mise en place de méthodologies communes permet la production de données comparables entre les EM. Dans le cas de la méthodologie commune adoptée pour la production de l'IHPC base 2008, un logiciel est également mis à disposition des Etats par la Commission de l'UEMOA afin de garantir l'harmonisation des données produites. Le suivi des mesures de transposition et d'application des directives d'harmonisation est parfois même formalisé dans les textes communautaires, comme c'est le cas pour l'IHPC et les TOFE.¹³

Recommandation :

- ***Elaborer, mettre en place et officialiser de façon systématique des méthodologies communes de production de données pour les EM.***

Etape 2 : la remontée

Une fois l'harmonisation de la production statistique encadrée par une liste d'indicateurs et assurée par l'application d'une méthodologie commune, il est nécessaire que les EM fassent remonter

¹³ Respectivement dans les articles 7 du règlement 01/2010 et à l'article 29 de la directive 10/2009

l'information statistique à la Commission de l'UEMOA auprès de leur interlocuteur privilégié (département ou CStat).

Dans certains cas, comme pour la production de l'IHPC, des TOFE, ou des indicateurs de suivi de la transition fiscale, la remontée des données est formalisée dans les textes communautaires.¹⁴ Mais généralement la remontée des informations statistiques n'est pas systématique des EM vers la Commission. C'est le cas notamment pour les données concernant la santé, l'éducation, ou encore l'agriculture, qui sont partiellement ou non transmises par les INS et les ministères concernés (voir figure 3). Cette problématique se retrouve également au niveau du DPE. En effet, il semble que certaines informations statistiques nécessaires aux analyses des politiques économiques soient souvent effectivement collectées au niveau des organes d'analyse nationaux, mais ne soient pas collectées au niveau de la Commission. Il n'y a pas de remontée systématique par les CNPE.

Recommandations :

- **Renforcer le rôle du CStat dans le processus de centralisation des données et statistiques des départements de la Commission ;**
- **Systématiser la remontée des données des partenaires nationaux (INS et CNPE) vers le CStat.**

Etape 3 : la vérification

Une fois remontées, les statistiques devraient faire l'objet d'une vérification afin de s'assurer de leur harmonisation et de leur comparabilité entre pays, et qu'elles soient agrégées pour les analyses à l'échelle régionale. Les Comptes Nationaux, les TOFE, et les Indices de prix sont ainsi vérifiés puis utilisés dans le rapport de Surveillance Multilatérale.

En pratique, la vérification des données par le CStat ou les Départements est relativement rare, ces derniers n'ayant pas la possibilité de vérifier si la méthodologie de production des statistiques est correctement appliquée par les EM. Ainsi, à l'instar des statistiques sectorielles et macroéconomiques, les départements et le CStat considèrent, quasi systématiquement et parfois à tort, que les informations statistiques remontant des EM sont harmonisées.

Recommandation :

- **Mettre en place au niveau du CStat un système de contrôle régulier des données collectées afin de s'assurer de leur harmonisation en vue d'analyse à l'échelle régionale.**

¹⁴ Article 25 de la Directive N10/2009 relative à l'IHPC, spécifiant que les EM communiquant les tableaux indicateurs de la qualité des indices d'un moins donnée à la Commission et à la BCEAO doivent le faire au plus tard le 10 du mois suivant.

Etape 4 : la centralisation et la diffusion

Les données remontant des EM devraient être centralisées et diffusées par le CStat, mais sont très souvent stockées de manière disparate au niveau des départements sans que le CStat ait connaissance de leur existence. La centralisation et la diffusion de l'information chiffrée par le CStat est ainsi entravée.

Les EM collectent et disposent d'une grande quantité d'informations sur différents sujets. Les informations remontant au niveau de la Commission sont uniquement celles ayant fait l'objet d'une demande claire de la part des départements ou du CStat en fonction de leurs besoins respectifs. Une importante quantité de données, n'ayant pas fait l'objet de requête précise, reste donc au niveau des EM.

Recommandation :

- ***Mettre en place un système de pérennisation, de stockage et de partage interne de l'information statistique exhaustive.***

Etape 5 : l'analyse

La production régulière de données statistiques permet d'alimenter des rapports annuels et pluriannuels. Les rapports nationaux, les rapports sectoriels régionaux – comme le RSC ou le rapport de SM – et enfin les rapports transversaux – comme la RA de l'UEMOA – encouragent la production de statistiques au niveau des INS.

L'étape d'analyse statistique permet également d'impulser une nouvelle dynamique dans le cycle de production statistique en contribuant à l'amélioration des statistiques et à l'identification de nouveaux besoins. Cette étape d'amélioration des statistiques prend forme à travers la publication du Programme Statistique Régional (PSR) qui établit des objectifs annuels et pluriannuels pour le CStat et les départements en matière de production statistique. Ainsi, pour la période 2015-2020¹⁵, les principales améliorations envisagées par le PSR portent sur la couverture des données statistiques : en particulier les données concernant les secteurs sociaux (santé, éducation, pratiques culturelles...), l'emploi, et le secteur informel. Une nouvelle liste d'indicateurs sectoriels vient ainsi d'être communiquée aux INS.

Les améliorations envisagées portent également sur la régularité de la production statistique, avec l'objectif d'arriver à une production infra annuelle sur le maximum de domaines possibles.

Recommandation :

- ***Développer et améliorer la périodicité des revues d'analyse afin d'encourager la production régulière et détaillée d'information statistique***

¹⁵ Voir le PSR 2015-2020.

2. Une information statistique dispersée et cloisonnée

Si la création du CStat a participé au décroisement de l'information statistique entre les départements de la Commission, il reste encore à faire pour que le CStat devienne à la Commission, le centre de stockage d'une information statistique harmonisée, régulière et étoffée. En outre, il a pu être constaté qu'au regard des missions qui lui sont confiées, le CStat souffre d'un manque de moyens logistiques, financiers et humains.

Tout d'abord le CStat semble faire face à un problème de manque de personnel pour assurer à la fois les missions auxquelles il participe, la consolidation des statistiques à la Commission, et l'appui aux INS dans les EM.

Au manque de personnel s'ajoutent des problèmes logistiques liés à la qualité du système informatique. En effet l'absence de plateforme interne pour le partage d'information, et les problèmes internes de serveur représentent une contrainte qui pèse fortement sur le CStat dans sa mission de centralisation et de diffusion de l'information statistique.

Le renforcement des moyens mis à la disposition du CStat apparaît ainsi indispensable pour qu'il puisse remplir efficacement les missions qui lui ont été assignées. De manière générale, la qualité et la variété des statistiques échangées au sein de la Commission dépendent des départements considérés. En dépit de cette hétérogénéité qualitative et quantitative des statistiques entre départements, l'information statistique au sein de la Commission souffre d'une grande dispersion. L'impulsion récente donnée au CStat comme centre de stockage des données et d'assistance technique aux EM et aux départements est positive, mais reste encore insuffisante. Il semble essentiel que le CStat arrive progressivement à jouer pleinement son rôle de centralisateur de l'information statistique en UEMOA.

La dispersion des données parmi les structures de la Commission est importante, encouragée par le cloisonnement et/ou le chevauchement de certains processus de collecte statistique. Ainsi, les missions PCS et les MERC font doublon pour la collecte d'informations relatives à l'application du TEC (L'annexe D présente un éventail d'indicateurs pouvant être calculés à partir des missions PCS), le DPE transmet partiellement les données sur la surveillance multilatérale au CStat. Concernant les statistiques douanières, l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers au niveau régional résoudrait le problème de dispersion de ces informations. Le problème du cloisonnement de la production et de la collecte de l'information statistique se pose également pour les statistiques sur les contrôles routiers le long des corridors de transport du DATC. Ces statistiques, initialement collectées par le CStat, sont transmises régulièrement et diffusées sur le site du « West African Trade Hub ». Néanmoins il est difficile de savoir quel est l'interlocuteur privilégié des EM pour la production de ces statistiques, l'USAID semblant faire parfois doublon avec l'OPA du DATC.

Par ailleurs, il semble qu'il y ait une relation inverse entre la qualité du cadre de collecte des données et leur centralisation/diffusion. En effet, les départements bénéficiant d'un cadre de collecte de données opérationnel (c'est-à-dire un dispositif de collecte où des missions régulièrement organisées comme les missions PCS) – comme le DPE ou le DMRC – sont souvent ceux où l'information statistique collectée n'est pas centralisée. A l'inverse, le CStat joue pleinement son rôle de centralisateur et de diffuseur de l'information statistique, lorsque cette dernière n'est pas collectée dans un cadre structuré. Ainsi, lorsque la collecte est à l'initiative propre des EM ou des

départements, il semble que l'information statistique soit cloisonnée au niveau des structures concernées.

En conséquence, l'information statistique échangée au sein de la Commission est tronquée : certaines statistiques sont disponibles au DMRC pour un pays, alors que la même information pour un autre pays se trouve au CStat. Une deuxième conséquence est le gaspillage de ressources et de temps dans la collecte : la direction de l'Union Douanière du DMRC doit se déplacer pour avoir des données douanières dans le cadre des MERC, alors que le CStat collecte cette information tous les 3 mois dans le cadre du PCS. Des économies d'échelle dans la collecte statistique pourraient donc être réalisées en mutualisant certains processus de collecte.

Ainsi, les informations statistiques contenues dans les différents dispositifs, cadres, et système d'information sont généralement destinées à l'utilisation restreinte d'un ou deux départements. Or elles pourraient servir également à d'autres utilisateurs au sein de la Commission. Le manque de partage et donc de visibilité de l'information entre les départements/acteurs de la Commission conduit à la multiplication des bases de données et des cadres de collectes de données au sein de la Commission, sans interrelation.

Il semble essentiel que l'information soit centralisée et stockée au sein d'une même structure. Le CStat apparaît comme la structure naturelle pour la centralisation des informations statistiques au niveau de la Commission. Pour cela, il serait opportun que le CStat accompagne systématiquement les départements dans leur mission de collecte de données et prenne progressivement la responsabilité de superviser la collecte, la production et le stockage de l'information statistique.

Par ailleurs, la Commission pourrait travailler à mieux diffuser l'information disponible dans ses bases de données. D'une part, l'idée de la mise en place à terme, d'un système d'information statistique unique, outil intégrateur des bases de données au niveau du CStat, a émergé des tables rondes de l'atelier avec les différents départements de la Commission. D'autre part, la diffusion publique des statistiques sur le site officiel de l'UEMOA est fortement limitée par la lenteur de la connexion et par l'architecture du site. Le CStat propose de s'appuyer sur le site CountryStat-UEMOAStat pour la diffusion de l'ensemble des statistiques publiques communautaires. Une telle approche pourrait en effet régler le ce problème, au risque de multiplier les plateformes communautaires de diffusion et donc de perdre en visibilité.

Cette piste pose la question de la nature de l'information chiffrée pouvant être rendue publique. En effet, les bases de données des différents Départements peuvent donner lieu à des statistiques publiables. Mais toutes les données et statistiques produites peuvent-elles être diffusées publiquement ? A quel degré de détail s'arrête-t-on et quels sont les éléments qui définissent les données qui doivent rester en interne ? La définition des contenus des publications statistiques est un travail nécessaire qui devrait être initié et piloté par le CStat.

Recommandations :

- **Centraliser les informations statistiques produites et collectées et les diffuser et stocker auprès du CStat afin de favoriser l'utilisation de ces données et encourager leur production régulière.**
- **Doter le CStat des ressources logistiques et humaines nécessaires à la réalisation de ses missions.**
- **Mutualiser les processus de collecte afin de réaliser des économies d'échelle et obtenir des données plus détaillées.**
- **Faire en sorte que toutes les structures de la Commission aient accès à l'ensemble des données collectées et stockées auprès du CStat afin de décloisonner l'information disponible.**
- **Améliorer la diffusion de l'information statistique existante par la publication sur le site internet de statistiques sélectionnées.**

3. Une information statistique incomplète et méritant d'être étoffée

Dans les départements, le processus de collecte statistique est généralement mis en œuvre en fonction de besoins ponctuels et sans anticipation. En conséquence, l'information statistique collectée est disponible de manière irrégulière et non harmonisée, faute de dispositif statistique structuré. Ainsi, il semble nécessaire d'identifier plus précisément les besoins statistiques présents et futurs des départements, afin de pouvoir ensuite encadrer la collecte au moyen de listes d'indicateurs et éventuellement de textes communautaires.

Ce problème s'observe pour les statistiques sectorielles, et commence à être pris en considération par le CStat qui a fourni aux EM (INS) une liste d'indicateurs sectoriels à produire et transmettre de manière régulière. Le CStat souffre également d'une contrainte de ressources pour produire l'IPI au niveau des EM (notamment pour le Bénin et la Guinée Bissau).¹⁶ Concernant les données détaillées sur les recettes fiscales et douanières, ainsi que sur les dépenses publiques, la collecte se fait, parfois difficilement, selon les besoins du DPE, mais n'est pas systématisée tant que le besoin n'est pas rendu explicite et formalisé. Pourtant, il semble qu'il y ait ici un fort potentiel statistique pour l'élaboration d'indicateurs de suivi de l'IR alimentés par la remontée régulière de données harmonisées et détaillées sur les politiques économique et commerciale.

En résumé, un problème d'harmonisation subsiste pour les données produites, même quand elles sont officiellement validées. Concernant la production de données en elle-même, il s'agirait de compléter la remontée des informations en fonction des besoins exprimés ou anticipés et d'initier la

¹⁶ La Commission est tout de même en mesure de produire régulièrement un IPI régional.

production de statistiques sur l'emploi et le secteur informel. Des efforts doivent également être poursuivis pour la collecte des statistiques des finances publiques auprès des EM.

Dans les secteurs pris en charge par le DSAME, l'information statistique est peu harmonisée et remonte irrégulièrement du fait de problèmes apparents de rétention d'information au niveau des EM. Ainsi, particulièrement pour ce département, il semble que la collecte de données nécessiterait un cadre réglementé, spécifiant plus clairement les besoins du département mais aussi le rôle joué par le CStat dans la collecte et la centralisation des statistiques. Un premier pas vers une meilleure identification des besoins semble être en cours de réalisation puisque le département recentre ses activités sur un nombre réduit de programmes.

Il semble que l'information statistique disponible à la Commission puisse être complétée et étoffée pour plusieurs départements. En particulier, les démarches des différents cadres statistiques (dispositifs statistiques et missions PCS) pourraient être élargies afin d'améliorer l'efficacité des missions de collecte, d'affiner le degré de détail des données collectées et d'éviter les doublons. Pour cela, il est impératif d'améliorer préalablement le processus d'identification des besoins statistiques auprès des différents départements de la Commission.

Si le DPE dispose d'un large éventail de statistiques pour la surveillance multilatérale, il serait possible de compléter ce dispositif en collectant auprès des EM des données détaillées sur leurs recettes fiscales et leurs dépenses, afin d'établir un diagnostic plus précis sur l'impact et le suivi de la coordination fiscale, l'état de la transition fiscale, et la gestion des finances publiques, par exemple. A cet égard, le développement d'une plateforme informatique pour que les CNPE renseignent en ligne les données relatives au TOFE dans chaque Etat représente une opportunité pour que la nomenclature actuelle du TOFE soit revue. Il conviendrait ainsi de prévoir de l'éclater en fonction des besoins exprimés.

Pour ce qui concerne la collecte de statistiques au DMRC, il serait possible d'élargir l'éventail des statistiques commerciales aux indices du commerce extérieur, disponibles seulement pour certains EM, qui pourrait être calculés pour tous les EM UEMOA et CEDEAO s'il y avait une méthodologie commune. Par ailleurs, au sujet du RSC, des problèmes subsistent concernant la disponibilité, la régularité, et la qualité des données. En effet, malgré les commandes du DSC 2013 relatives à la production d'indicateurs sur l'application du TEC et du respect des mesures liées au commerce d'origine, les données sur ces thématiques ne semblent toujours pas disponibles : les statistiques sur l'application des valeurs de référence, des délais de dédouanement ou encore des contentieux litiges sur l'origine ne sont pas effectivement disponibles faute de production régulière et harmonisée des données au niveau des EM. La même problématique s'applique à la production statistique concernant l'application effective du TEC de l'UEMOA dans les EM. Il persiste également un manque d'information sur les flux commerciaux non enregistrés le long des corridors de commerce. Un ensemble d'indicateurs mesurant directement les barrières non tarifaires le long des corridors routiers, produites par le DATC, sont néanmoins disponibles. Par ailleurs, le commerce de services occupe une grande partie des mesures sur le commerce dans le RSC, et ce, en dépit des problèmes d'harmonisation inhérentes à la production de données sur les services dans les pays en développement. Pourtant, l'étude des données récoltées lors des missions PCS montre que ces données, couplées avec des données fiscales globales et par les informations sur le TEC, pourraient

permettre de calculer les indicateurs budgétaires, d'application du TEC, et de compétitivité non calculés dans le RSC 2014 (mais proposés dans le DSC 2013).¹⁷ Pour l'ensemble de ces raisons, la production d'un annuaire statistique du commerce de biens et services est encore à l'état de projet.

Concernant les données sur les infrastructures de transport, il importerait de compléter les données récoltées sur les contrôles le long des corridors de transports et les statistiques d'affluence par des indicateurs de facilitation des passages aux frontières, de prix des transports, et de qualité du réseau routier.¹⁸

Concernant la Revue Annuelle, les responsables de différents départements mettent en avant un certain nombre de problèmes inhérents à cette méthode d'évaluation, de transposition, et d'application des textes communautaires :

- Perception différente des critères d'évaluation de l'application des textes par l'équipe de la Revue annuelle.
- La note 1 ou 0 a des conséquences politiques au sein des EM, et les 0 font ainsi l'objet d'une contestation forte de la part de ces derniers.
- Dans la revue annuelle, il apparaît qu'aux niveaux sectoriels, seulement 52% des textes sont appliqués. Cependant, il semble évident qu'il y ait besoin de davantage de détail dans l'évaluation de l'application des textes.
- Enfin, les problèmes méthodologiques et institutionnels liés à la non-exhaustivité des textes évalués ont été soulignés à plusieurs reprises dans ce rapport. Aussi, ce problème mérite-il d'être étudié.

Ces dernières remarques tendent à corroborer la proposition d'indicateurs de suivi de l'engagement des Etats par rapport aux textes communautaires, dans la mesure où ces derniers sont disponibles dans leur intégralité. La note conceptuelle qui sera produite par la Ferdi inclura un cadre analytique qui permettra de constituer une base pour l'élaboration de tels indicateurs.

Recommandations

- ***Recenser les besoins statistiques présents et futurs des départements ;***
- ***Elargir les cadres statistiques existants dans les différents dispositifs mis en place, par exemple la surveillance multilatérale, le DSC ;***
- ***Promouvoir la remontée régulière de données détaillées et harmonisées, notamment dans les domaines des finances publiques (recettes/dépenses), de l'emploi, des transports, du commerce extérieur et de la facilitation des échanges ;***
- ***Développer les outils informatiques capables de faciliter et de sécuriser la remontée et l'échange d'information entre les EM et la Commission.***

¹⁷ L'annexe B propose une revue des indicateurs du DSC et de son application dans le RSC.

¹⁸ Une note sur les infrastructures portant sur l'identification des priorités concernant les infrastructures en vue de compléter la batterie d'indicateurs existants sera remise d'ici la fin de l'année 2015.

V. CONCLUSION

Ce rapport de synthèse dresse l'état des lieux du cadre d'échange de l'information statistique à la Commission UEMOA. Il constitue une contribution à l'objectif plus général d'obtenir des statistiques à la hauteur des ambitions de la Commission pour le suivi et la recherche sur le processus d'IR en UEMOA.

Dans ce rapport, la vision de la Ferdi a tout d'abord été confrontée à l'approche suivie par la Commission pour ce qui concerne les orientations prises et pressenties par le cadre d'échange d'informations statistiques. Ainsi s'il apparaît indispensable de renforcer le cadre existant pour l'échange des statistiques usuelles sur les résultats de l'IR, il semble nécessaire pour les deux institutions de cibler les efforts de mesure sur le suivi de l'engagement des Etats, notamment par rapport aux dispositions des textes communautaires.

A l'occasion de cet état des lieux, il a été possible de constater qu'un certain nombre d'initiatives et de projets, mis en place ou en cours de mise en œuvre, vont dans ce sens. La Revue Annuelle, le DSC et la Matrice de transposition des directives relatives à l'harmonisation des finances publiques sont des illustrations particulièrement parlantes de cette volonté de mesurer et de suivre le degré d'engagement des EM dans le processus d'intégration.

Avant d'élargir l'éventail des statistiques et des indicateurs disponibles pour suivre les progrès de l'intégration régionale, il semble primordial de centraliser progressivement les flux d'information statistique vers le CStat, et en parallèle d'améliorer et de développer et de systématiser la collecte et la diffusion de ces informations. Les problèmes d'harmonisation et de rétention de l'information statistique aux niveaux des EM et parfois des départements, constituent un frein à l'amélioration du cadre d'échange statistique. Le renforcement du rôle du CStat dans ce cadre d'échange apparaît comme une priorité. Ce rôle accru du CStat requiert davantage de ressources financières et humaines, il serait néanmoins possible d'améliorer dans un premier temps le cadre existant, à ressources constantes, en systématisant la centralisation des informations collectées par les autres structures de la Commission au CStat.

Dans cette perspective, une voie possible serait d'élargir la démarche entreprise par les Dispositifs de Surveillance Multilatérale et Commerciale aux autres aspects de l'intégration. La description des dispositifs statistiques existants à la Commission a permis d'identifier les étapes clés et les points de blocage dans la collecte, la diffusion et l'analyse des informations chiffrées sur le processus d'IR en UEMOA. Il conviendrait pour cela que les départements soient capables d'identifier clairement leurs besoins statistiques, afin de pouvoir les formaliser par une liste ou un canevas, une méthodologie, et si nécessaire un texte communautaire permettant l'encadrement de la production et la remontée régulière des informations statistiques désirées.

ANNEXES

ANNEXE A. ROLE ET CONSOMMATION EN DONNEES DES DEPARTEMENTS DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

1. DPE : Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure

Le **Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure** supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines ci-dessous :

- l'harmonisation du cadre juridique et comptable des finances publiques ;
- l'harmonisation de la fiscalité directe et indirecte ;
- les analyses et prévisions économiques ;
- la surveillance multilatérale de la convergence et des performances des politiques macro-économiques ;
- le suivi de la politique monétaire, des marchés financiers et de la mise en œuvre de la liberté de circulation des capitaux ;
- l'appui aux réformes des systèmes de passation des marchés des EM ;
- la formulation et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale de réduction de la pauvreté ;
- l'assistance aux EM dans le cadre des négociations avec les institutions internationales

A ce titre, le département a besoin des données suivantes :

- Les Comptes Nationaux
- Les Indices des prix et de la Production Industrielle
- Les TOFE
- Les dépenses détaillées
- La dette publique
- la fiscalité interne directe/indirecte (TVA et droits d'accises, impôts sur les sociétés...)
- Le secteur informel
- L'emploi

2. DMRC : Département du Marché Régional, du Commerce et de la Concurrence

Le Département du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines suivants :

- l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et au droit d'établissement ;
- la stimulation de la concurrence en vue de la réduction des prix et de l'élargissement du choix proposé aux consommateurs ;
- la promotion des échanges commerciaux intra-communautaires ;
- le régime préférentiel des échanges intra-communautaires ;
- l'harmonisation des fiscalités de porte ;

- le tarif extérieur commun ;
- l'élaboration et la gestion d'un code de l'évaluation des douanes ;
- les politiques commerciales ;
- l'analyse économique des politiques commerciales ;
- la gestion du dispositif de surveillance commerciale de l'Union ;
- la concurrence et la gestion du code antidumping ;
- la coopération régionale, notamment avec la CEDEAO ;
- la coopération internationale avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

A ce titre, le département a besoin des données suivantes :

- Données douanières (fichiers de douanes) ;
- Données sur le Commerce extérieur de biens marchands (M/X) ;
- Données sur Commerce extérieur de services ;
- Données sur la TVA sur les produits marchands ;
- Données sur l'application TEC ;
- Données sur les contentieux ;
- Données sur l'application des traités bilatéraux et multilatéraux ;
- Données sur la coopération internationale et interafricaine.

3. DDH : Département du Développement Humain

Le **Département du Développement Humain** supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines suivants :

- l'Enseignement Supérieur ;
- la Formation Professionnelle ;
- la Santé, la Protection Sociale et la Mutualité ;
- la Promotion du Genre dans le développement économique et social ;
- les Arts et la Culture.

A ce titre, le département a besoin des données suivantes :

- Données démographiques (évolution population, IDH, pyramide des âges) ;
- Données de santé ;
- Données d'éducation primaire, secondaire et supérieure pour le public et le privé ;
- Données sur les conditions de vie des ménages ;
- Données sur l'insertion professionnelle, l'emploi et le chômage ;
- Données sur les pratiques culturelles ;
- Données sur le patrimoine culturel ;
- Données sur la Protection sociale ;
- Données de genre et sur l'Égalité Homme/femmes.

4. DSAME : Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement

Le Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines suivants :

- L'agriculture et l'élevage ;
- La pêche et la sylviculture ;
- La sécurité alimentaire ;
- La maîtrise de l'eau ;
- Le reboisement ;
- La lutte contre la désertification et l'érosion côtière ;
- La protection des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- L'amélioration de l'environnement en milieu urbain et rural ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la politique minière communautaire ;
- La promotion de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, du pétrole et du gaz.

A ce titre, le département a besoin des données suivantes :

- Données sur la sécurité alimentaire ;
- Données sur les différentes filières agricoles ;
- Données sur les marchés agricoles (prix) ;
- Données sur les Mines, le commerce de minerais ;
- Données sur l'application des mesures phytosanitaires ;
- Données sur les ressources halieutiques, animales ;
- Données sur la production animale ;
- Données sur la sécurité sanitaire animale et des aliments ;
- Données sur la Pêche et l'aquaculture ;
- Données sur la Forêt et la faune sauvage ;
- Données sur les ressources en eau ;
- Données sur les ressources minérales et pétrolières ;
- Données sur les Industries extractives.

5. DDET : Département du Développement de l'Entreprise, de l'Energie, des Télécommunications et du Tourisme

Le Commissaire chargé du Département du Développement de l'Entreprise, de l'Energie, des Télécommunications et du Tourisme supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines suivants :

- la promotion du secteur privé et de la compétitivité des entreprises ;
- le suivi de la mise en œuvre de la politique industrielle communautaire ;
- l'harmonisation du cadre réglementaire des activités industrielles
- la définition des règles relatives à la propriété industrielle et à la normalisation ;

- la promotion des télécommunications et des nouvelles technologies ;
- la production d'énergie et l'interconnexion des réseaux électriques ;
- la sécurité et l'optimisation des approvisionnements en hydrocarbures ;
- la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- la promotion de l'artisanat ;
- la promotion du tourisme.

A ce titre, le département a besoin des données suivantes :

- Données sur le secteur privé ;
- Données sur l'application des normes communautaires relatives à la qualité des produits ;
- Données sur le secteur industriel ;
- Données sur l'Energie ;
- Données sur les TCI : les télécoms (couverture réseau, prix, qualité de transmission) ;
- Internet (prix de l'accès et des différents débits, infrastructures disponibles, couverture), TV (nombre de chaînes disponibles, couverture) ;
- Données sur l'artisanat ;
- Données sur le tourisme (nombre de touristes, provenance, motifs du voyage, nombre d'hôtels, couverture et standing...).

6. DATC : Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports

Le Commissaire chargé du **Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports** supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- l'aménagement du territoire communautaire ;
- les infrastructures et systèmes de transport ;
- la facilitation des services de transport ;
- la promotion des secteurs de transport.

A ce titre, le département a besoin des données suivantes :

- Données sur le trafic routier (kms de routes, axes, qualité) ;
- Données sur les barrières routières ;
- Données sur le réseau de chemin de fer ;
- Données sur le réseau aérien ;
- Données sur les facilitations de transport .

ANNEXE B REVUE DES INDICATEURS PROPOSES POUR LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE MULTILATERALE

1. Comparaison des différents DSC

L'intérêt escompté de la mise en place d'un dispositif de Surveillance Commerciale en UEMOA est de favoriser l'adoption de la libre pratique par tous les EM afin de concrétiser l'Union Douanière. Ce dispositif permettra notamment un suivi détaillé de la mise en application des instruments de la Politique Commerciale de l'Union, avec si le processus fonctionne, une nette amélioration de l'application des textes communautaires au fil des années.

Comparaison entre le rapport de mise en Place d'un Dispositif de Surveillance Commerciale (DSC) 2004 et le DSC 2013.

Le premier rapport de mise en place du DSC, en 2004, visait à réunir des données permettant une mesure régulière de l'impact de la politique commerciale. Cela aide notamment à la définition d'objectifs précis dans certains domaines particuliers, et la prolongation ou l'arrêt de politiques jugées bénéfiques ou inefficaces. En comparant ce premier set de données aux indicateurs retenus pour le DSC 2013, on peut dresser le bilan des données retenues/abandonnées afin de détecter les domaines pour lesquels l'accès aux données s'avère difficile, ainsi que les ajouts effectués témoignant de l'adaptation du dispositif au contexte économique.

Le DSC 2013 propose ainsi de décomposer les données sur le commerce par secteur, notamment pour avoir des données propres au secteur industriel et pétrolier. Cela permet notamment de mesurer la compétitivité du secteur industriel, et d'isoler les effets dus à l'exploitation de ressources pétrolières.

Le DSC 2013 inclus toute une batterie d'indicateurs visant à mesurer le degré d'**application du TEC** dans chaque Etat Membre, ainsi que la volonté de contournement de celui-ci avec des demandes d'exonérations. La mise en place d'un vrai suivi de ces mesures est ici clairement encouragée.

Une attention particulière est également accordée à la **libre circulation des produits originaires**, avec des mesures concernant les contentieux recensés.

Enfin, **l'application effective de la fiscalité interne** commune fait l'objet d'un contrôle à travers la mesure du respect de la TVA et des droits d'accise communautaires.

Au final, **très peu d'indices proposés dans le DSC 2005 sont abandonnés**. Celles-ci sont relatives aux montants des droits et taxes payés par des moyens particuliers de paiement

(chèque Trésor....) ; à l'identification des importateurs avec le recensement de la valeur des opérations d'importation réalisées par les opérateurs non immatriculés en % de la valeur totale des importations ; et la part des opérations d'importations libérées sans contrôle physique.

Problème de disponibilité des données suivantes :

- ***Fichiers de commerce extérieur***
- ***Produits effectivement soumis à la valeur de référence***
- ***Info sur délais de dédouanement***
- ***Info sur les contentieux et litiges sur l'origine***
- ***Info sur les valeurs de référence***
- ***Textes nationaux correspondant aux droits et taxes internes frappant les importations***

En effet, malgré la volonté affichée par le DSC 2013, les données nécessaires au calcul des indicateurs relatifs à l'application du TEC et de la circulation des produits originaires ne sont pas disponibles. Il semblerait que les informations aient du mal à circuler entre les différentes administrations responsables des douanes, les services statistiques des EM, et la Commission.

Comparaison entre les DSC 2013 et 2014

La volonté affichée du DSC 2014 est de donner une situation de référence par rapport à la phase de passage au TEC CEDEAO dans les EM, ainsi que de faciliter le suivi des acquis engrangés depuis 2000 dans la mise en place de l'Union Douanière.

Le problème de données relatives à l'application du TEC semble toujours d'actualité puisque les indicateurs tentant de mesurer l'application des textes communautaires dans ces domaines ont été abandonnées. Il en va de même pour les mesures du commerce d'origine. (Notons que la plateforme d'échanges d'informations en temps réel entre les administrations douanières et fiscales prévue par la Directive 02/2012 n'est pas encore réalisée.)

Si la décomposition sectorielle est abandonnée, le commerce de service occupe une grande partie des mesures sur le commerce. Cela dénote la prise en compte des changements de la composition de la composition des économies : le secteur tertiaire représente près de la moitié des économies des pays de l'UEMOA, notamment grâce à l'important développement de secteurs comme les transports, la construction, les télécommunications, les TIC, le tourisme. Il est également incorporé une mesure de concentration des échanges (source Banque Mondiale), qui vise à mieux apprécier le niveau de diversification des exportations des EM (Compris entre 0 et 1 où 1 signifie une très forte concentration des exportations).

Les mesures du commerce s'enrichissent également d'une différenciation par zones économiques, afin de mieux apprécier les échanges avec les autres communautés en particulier UE et 3 super puissance, les EU, la Chine, l'Inde.

L'engagement des pays dans des négociations commerciales régionales et multilatérales est pris en compte dans ce rapport. Une partie des indicateurs vise donc à mesurer les efforts faits vers la facilitation des échanges dans différents aspects. La discussion est lancée sur la base d'une auto-évaluation des EM sur leur statut vis-à-vis des obligations contenues dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, comme cadre législatif de droits et d'obligations qui devrait améliorer les procédures douanières et favoriser la coopération entre les agences aux frontières et le secteur privé

La lumière est également mise sur la performance logistique qui intègre l'analyse au travers d'indicateurs fournis par des Institutions Internationales, comme le LPI de la Banque Mondiale.

Mais surtout, pour la première fois, sont incorporés toute une liste d'indicateurs qui sont des mesures directes des barrières non tarifaires, comme en autres : le nombre de contrôles aux 100km par services, le temps de contrôle aux 100km, ou encore le nombre de documents requis à l'importation/exportation.

2. Tableaux récapitulatifs des indices/mesures des différents DSC

Indicateurs DSC 2005 et non repris dans le DSC 2013	Nouveautés DSC 2013
<p><u>Exonérations :</u> -Montants des droits et taxes payés par des moyens particuliers de paiement (chèque Trésor....)</p> <p><u>Contrôle en douanes :</u> -Identification des importateurs : valeur des opérations d'importation réalisées par les opérateurs non immatriculés en % de la valeur totale des importations ; -Part des opérations d'importations libérées sans contrôle physique</p> <p><u>Mesures non produites à cause du manque d'info dispo :</u></p>	<p>Décomposition des données sur les échanges commerciaux pour contrôler l'impact des échanges de produits pétroliers</p> <p><u>Info sur la libre circulation des produits originaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de contentieux. • Nombre de plaintes des opérateurs économiques par type de plaintes • Nombre de litiges gérés par la Commission par type de litiges sur la libre circulation intra zone. <p><u>Respect de la fiscalité interne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect du traitement national en matière de TVA. • Respect du traitement national en matière de droit d'accise. <p><u>Application du TEC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prélèvements additionnels au TEC par type de prélèvement.

<p>-mise en application du TEC ; -mise en application effective des mesures communautaires complémentaires à L'Union Douanière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio de la valeur des prélèvements additionnels au TEC sur la valeur totale des recettes douanières. • Ratio du nombre de produits soumis à valeurs de référence sur le nombre total de produits importés. • Ecart entre la valeur de référence et la valeur transactionnelle (pour les produits concernés). <p>Infos sur la concurrence, les négociations commerciales et les normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de notifications effectuées auprès de la Commission en matière de concurrence. • Nombre de litiges gérés par la Commission par types de litiges sur la concurrence. • Nombre de notifications envoyées par les EM au secrétariat de l'OMC et transmises à la Commission de l'UEMOA • Nombre de notifications envoyées par les EM au secrétariat de l'OMC. • Nombre de notifications effectuées auprès de la Commission de l'UEMOA sur les normes. • Nombre de notifications effectuées auprès de l'OMC sur les normes.
--	---

Indicateurs DSC 2013 non produits/utilisés <i>(en italique : problèmes de données déjà soulevé dans le DSC 2013)</i>	Nouveautés du Rapport 2014 :
<p>En général, pas de décomposition par secteur ni par produit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de données relatives au secteur pétrolier (ou hors secteur pétrolier) - Pas de données relatives à la compétitivité du secteur industriel : -Part des exportations de produits industriels des EM de l'UEMOA dans les exportations mondiales de produits industriels. -Part des exportations de produits industriels des EM de l'UEMOA dans les exportations mondiales de produits industriels, par secteur. -Taux de croissance des exportations des EM de l'UEMOA par secteur industriel. 	<p><u>Différenciation par zone économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Principaux partenaires selon les zones économiques • Répartition des échanges commerciaux extracommunautaires selon la zone économique et quelques Etats non membres • Indice de concentration des échanges, qui vise à mieux apprécier le niveau de diversification des exportations des EM. (Compris entre 0 et 1 où 1 signifie une très forte concentration des exportations. <p><u>Différenciation du commerce de service : décomposition sectorielle des échanges</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parts des biens et des services dans les échanges des pays de l'UEMOA (2011) • Niveau moyen des restrictions au commerce de services

<p>-Taux de croissance des exportations mondiales par secteur industriel.</p> <p>-Valeur ajoutée industrielle en % du PIB</p> <p>-Avantages comparatifs révélés de l'UEMOA pour les produits industriels.</p> <p>-Avantages comparatifs révélés de l'UEMOA par secteur industriel.</p> <p>-Part des investissements directs étrangers (IDE) hors mines et pétrole dans l'investissement industriel.</p> <p><i>Aucunes données relatives à la libre circulation des produits originaires :</i></p> <p>-<i>Délai moyen de dédouanement.</i></p> <p>-<i>Taux de contentieux.</i></p> <p>-<i>Nombre de plaintes des opérateurs économiques par type de plaintes</i></p> <p>-<i>Nombre de litiges gérés par la Commission par type de litiges sur la libre circulation intra zone.</i></p> <p><i>Aucunes données sur l'application du TEC :</i></p> <p>-<i>Ratio des montants liquidés des droits de douane sur la valeur des marchandises.</i></p> <p>-<i>Nombre de lignes tarifaires dont le taux appliqué ne correspond pas aux taux du TEC.</i></p> <p>-<i>Nombre de prélèvements additionnels au TEC par type de prélèvement.</i></p> <p>-<i>Ratio de la valeur des prélèvements additionnels au TEC sur la valeur totale des recettes douanières.</i></p> <p>-<i>Liste, par pays, des produits soumis à valeur de référence</i></p> <p>-<i>Ratio du nombre de produits soumis à valeurs de référence sur le nombre total de produits importés.</i></p> <p>-<i>Ecart entre la valeur de référence et la valeur transactionnelle (pour les produits concernés).</i></p> <p>-<i>Ratio du montant total des exonérations douanières sur les recettes douanières.</i></p> <p>-<i>Ratio des exonérations au titre de l'incitation aux investissements sur le total des exonérations.</i></p>	<p>en Afrique sub-Saharienne (calculé par la Banque Mondiale)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartition sectorielle du commerce de services des pays de l'UEMOA • Structure du PIB (2013, est.) • Contributions sectorielles à la croissance du PIB (moyenne 2011-2013) • Nombre d'entreprises et de produits agréés à la TPC (nombre d'entreprise par pays et nombre de produits par pays) <p><u>Nouvelles mesures de libéralisation douanières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformité avec les dispositions de l'Accord de Bali en matière de transparence • Les agences à la frontière - conformité avec les dispositions de l'Accord de Bali concernant les agences à la frontière • Procédures de dédouanement - Conformité avec les dispositions de l'Accord de Bali en matière de procédures de dédouanement • Coordination et coopération - conformité avec les dispositions de l'Accord du Bali en matière de coordination et de coopération <p><u>Surtout : développement de mesures directes des barrières non tarifaires qui apparaissent pour la première fois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points d'inspection aux frontières (pour le contrôle de la santé sanitaire et phytosanitaire) en fin 2013 • Nombre de contrôle aux 100km par services (2eme trimestre 2013) • Evolution trimestrielle du nombre de contrôle aux 100km (2ème trimestre 2009 – 2ème trimestre 2013) • Temps de contrôle aux 100km (min) • Evolution du montant des prélèvements illicites aux 100km (FCFA) • Nombre de documents requis à l'importation • Nombre de documents requis pour les exportations • Temps nécessaire pour l'importation (jours) • Temps requis pour les exportations (jours) <p><u>Informations sur la performance logistique, indicateurs de</u></p>
---	--

“Sur quoi la fondera-t-il l'économie du monde qu'il veut gouverner? Sera-ce sur le caprice de chaque particulier? Quelle confusion! Sera-ce sur la justice? Il l'ignore.”

Pascal

FERDi

Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30